

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et Rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS-6^e, 21, RUE CASSETTE
Téléph. Littré 97-39. — Chèques postaux : PARIS n° 1900

SOMMAIRE

Le Japon et Nous. — Une enquête de l'Agence Domei, par P. B. DE LA BROUSSE	57
La question du Caucase (suite et fin), par F. TAILLAR	60
L'Inde deviendra-t-elle un Dominion ? Par Paul MARTIN	62
Variétés. — Guerre de Pêcheurs de perles, par Paul MARTIN	66
Indochine. — Réorganisation du Grand Conseil. — Le réseau routier. — Le commerce extérieur. — La prévoyance sociale. — Le remplacement du jute en Cochinchine. — Le commerce des automobiles. — Les nids d'hirondelle du Tonkin. — Les grandes manœuvres au Cambodge. — Voyage du Gouverneur général au Laos.	66
Levant. — Aux frontières de la Turquie et de l'Iran. — La réforme de l'Etat libanais. — Relations avec l'Irak. — Effets de la nouvelle réglementation douanière. — Pour le reboisement du Liban. — La nouvelle politique britannique en Palestine. — La population israélite de la Palestine. — Australiens et Néo-Zélandais en Palestine. — Les matières premières et l'industrie palestinienne. — Une raffinerie de pétrole à Caïffa. — Une mission militaire irakienne au Yémen. — La loi turque sur la protection de la Nation. — Déclarations du Président du Conseil. — Un démenti à la propagande allemande. — Un accord commercial avec l'Angleterre.	70
Extrême-Orient. — Chine. Le coût de la campagne japonaise. — Conditions japonaises de la fin de la guerre. — L'activité de Wang Ching Wei. — Attitude de Chiang Kai Chek. — Une opinion sur la situation. — La question du bas Yang-tsé. — Le Mandchoukouo et le nouveau Gouvernement. — La question de la frontière mongolo-mandchoue. — L'exportation du soja mandchourien.	74
Japon. — Le « Jour de l'Empire ». — La question du pacte antikomintern. — L'accord commercial provisoire avec la France. — Relations diplomatiques avec les Pays-Bas. — M. Helfferich à Tokio. — Relations nipposoviétiques. — Vers une union douanière avec la Chine et le Mandchoukouo. — Relations avec les Etats-Unis. — Le budget. — La question du riz. — Un service aérien avec le Thailand	76
Asie Russe.	79

LE JAPON ET NOUS

Une enquête de l'Agence Domei

L'expiration de l'accord commercial franco-japonais paraît avoir provoqué dans l'opinion nipponne certaines appréhensions concernant les dispositions françaises à l'égard de l'Empire du Soleil Levant. La très officieuse Agence Domei (elle est pour le Japon ce qu'est, pour la France, l'Agence Havas) a ouvert une enquête auprès d'un certain nombre de personnalités françaises, afin de solliciter leur point de vue sur les problèmes que posent les négociations qui vont s'ouvrir en vue d'une nouvelle entente économique entre la France et le Japon.

Très habilement, l'Agence Domei sollicite certaines constatations ou certains faits pour en tirer des arguments favorables aux intérêts japonais. Malheureusement, la thèse de l'Agence Domei est visiblement spéieuse ; on en jugera en examinant point par point le questionnaire qu'elle a établi.

Comme on le verra d'ailleurs, l'Agence Domei, après avoir incité ses interlocuteurs à lui répondre sur les clauses éventuelles d'un accord commercial entre les deux pays, termine sa recherche d'informations en portant, sur le plan politique le plus large, l'examen des conditions d'une entente complète entre le Japon et nous.

Nous ne saurions mieux faire que de suivre, paragraphe par paragraphe, son questionnaire.

Ne croyez-vous pas notamment, écrit-elle, qu'il importe avant toute chose de faciliter les transactions commerciales, non seulement entre la Chine et le Japon, mais encore entre l'Indochine et le Japon ? L'Indochine peut jouer un rôle capital dans les transactions de l'Empire Français avec l'Empire Japonais. Les difficultés de fret vers l'Europe incitent, de plus en plus, les exportateurs indochinois à accroître leurs expéditions sur le Japon. Les avantages que retire ainsi l'Indochine,

de son voisinage avec le Japon ne mériteraient-ils pas d'être encouragés et facilités par des avantages réciproques accordés au Japon, sous la forme de facilités plus grandes données à l'importation de certains produits japonais, telles que les graines oléagineuses et les conserves japonaises ?

Il est facile de répondre à l'Agence Domei que, s'il est exact que l'Indochine vend au Japon plus que le Japon ne lui achète, la balance générale du trafic entre l'Empire Français et l'Empire Japonais est favorable à ce dernier. C'est ainsi qu'en 1936, 1937 et 1938, les ventes du Japon en France, en Indochine et au Maroc se sont élevées à des totaux (en millions de yens) de 68,2,—70,—58,6, alors que les achats japonais dans les mêmes pays n'ont été que de 41,—56,4,—44,4. Dans ces chiffres ne figurent, il est vrai, que trois parties de l'Empire Français ; mais elles sont de beaucoup celles qui ont les rapports commerciaux les plus suivis avec l'Empire Japonais.

Si l'on excepte les quelques centaines de milliers de yens payées par les Japonais pour le phosphate de nos Établissements de l'Océanie, l'Indochine est le seul pays de l'Empire Français avec lequel ils aient un déficit commercial qui tient, en grande partie, à leurs achats de charbons tonkinois, très appréciés pour certaines de leurs industries.

Mais ce déficit du Japon n'est pas compensé, comme les chiffres cités plus haut le révèlent, à l'égard de la France métropolitaine ni à l'égard du reste de l'Empire : les importations japonaises en A. O. F., en A. E. F., aux Indes Françaises et dans les pays sous mandat français soumis au régime de la porte ouverte dépassent, en effet, de beaucoup les achats du Japon. Ainsi donc, l'Agence Domei a été assez mal inspirée en faisant état des ventes indochinoises au Japon pour réclamer un régime de faveur dans la totalité de l'Empire. Lier la question du commerce nippo-indochinois à la question du commerce entre l'Empire Japonais et l'Empire Français était nous amener à faire des constatations qui, comme on le voit, se retournent contre la thèse présentée par l'Agence Domei.

Notons également que le Gouvernement de Tokio fait grand état des exportations de riz et de maïs de l'Indochine au Japon ; mais, à ce sujet, il convient de noter que les importations de riz et de maïs indochinois au Japon n'ont pris une certaine ampleur qu'en 1939 et dans les premiers mois de cette année, en raison de la mauvaise récolte de céréales dans les diverses parties de l'Empire nippon.

En 1936 et en 1937, le Japon n'a pas acheté un grain de maïs en Indochine et, en 1938, il y a acheté seulement 14.000 tonnes. Quant au riz, les importations de l'Indochine étaient encore plus dérisoires, savoir : moins de 3.000 tonnes en 1936, 1.300 tonnes en 1937, 200 tonnes en 1938. Bien mieux, à certaines époques, non seulement le Japon n'a pas acheté un picul de riz en Indochine, mais le riz japonais concurrençait le riz indochinois dans tout l'Extrême-Orient. Il n'est point

douteux que cette concurrence se manifesterait à nouveau, dès que la situation rizicole redeviendrait, comme par le passé, satisfaisante au Japon.

Le Gouvernement japonais ne saurait donc tirer aucun argument sérieux d'exportations indochinoises qui ont, comme on le voit, un caractère tout à fait temporaire ou occasionnel.

Néanmoins, il n'existe aucune raison, bien au contraire, pour qu'à l'occasion de tractations avec le Gouvernement japonais, comme avec d'autres pays, le Gouvernement français ne s'inspire pas du libéralisme économique du mémorandum du Gouvernement américain, présenté récemment par M. Sumner Welles au nom du Président des États-Unis et auquel le Gouvernement français a donné une adhésion empressée de principe, si le Gouvernement japonais veut bien s'inspirer également de pratiques analogues de libéralisme.

Passant à un ordre de questions de caractère politique, l'Agence Domei escompte que la réouverture du Yang-Tsé et de la Rivière des Perles à la navigation fluviale internationale apparaîtra, à l'égard des Puissances ayant des intérêts en Chine, comme une preuve de bonne volonté du Japon et comme une excellente opportunité de développer à nouveau le commerce avec le vaste marché qu'est la Chine intérieure.

Nous ne pouvons que répondre à cette déclaration de l'Agence Domei que, sans méconnaître l'importance de la décision qu'envisagerait de prendre incessamment le Gouvernement japonais, les Puissances ne peuvent la considérer que comme un témoignage d'un retour du Japon à une observation des traités qui, depuis de longues années, assurent aux tierces Puissances la liberté de navigation sur ces cours d'eau.

Envisageant ensuite les problèmes que peut poser l'immixtion des armées japonaises dans les territoires du Kouang-Si et du Yunnan, l'Agence Domei s'informe des formules qui pourraient être envisagées pour la coordination des relations entre les autorités militaires françaises et nippones ; elle demande si des négociations devraient être ouvertes sur ces points.

Il semble bien que la question posée par l'Agence Domei est tout au moins très prématurée. Les forces nippones n'ont pas, jusqu'à présent, dépassé Nanning, au Kouang-Si, et d'ailleurs les rapports, jusqu'ici très sommaires, entre l'autorité militaire française et l'autorité militaire nipponne ont toujours été des plus corrects. Il est possible que, sans aborder nettement ce problème, l'Agence Domei songe à l'utilisation qui pourrait être faite du chemin de fer Haïphong-Hanoï-Dongdang pour le ravitaillement des forces japonaises au Kouang-Si ; sur ce point délicat, la France ne peut que s'en tenir à l'application du droit international : celui-ci lui interdit de faire passer par cette voie ferrée du matériel de guerre destiné à l'un comme à l'autre des belligérants.

La question de l'Agence Domei qui suit immédiatement celle-ci est d'un caractère qui vise la politique générale des deux pays. *Pensez-vous (dit l'Agence Domei) que, pour assurer aux relations franco-nippones une base solide, il serait nécessaire que le Gouvernement de Tokio donne l'assurance au Gouvernement français de sa non-participation dans le conflit européen, et qu'il s'engage, si désireux qu'il soit de créer en Chine un ordre nouveau, à respecter l'intégrité politique et territoriale de la Chine ?*

Il n'est pas douteux que de telles déclarations du Gouvernement de Tokio ne soient accueillies, en France comme dans la plus grande partie du monde, avec une particulière sympathie, et qu'elles n'influent dès plus favorablement sur le développement amical des relations de tout ordre avec l'Empire nippon.

Enfin, le Gouvernement japonais ayant manifesté à maintes reprises, à son avis, son désir d'améliorer ses relations avec la France, l'Agence Domei désirerait savoir quel est le sentiment des personnalités interrogées par elle sur les déclarations de M. Sawada du 2 janvier 1940, qui disait notamment : « Les relations amicales et durables entre la France et le Japon doivent être basées sur la reconnaissance réciproque du fait que ces deux nations tiennent et jouissent d'une position tout à fait spéciale, l'une en Extrême-Orient, l'autre en Europe. »

Nous répondrons que le Gouvernement français, ainsi que l'opinion publique de notre pays, sont unanimes à souhaiter le maintien de relations durables, amicales entre la France et le Japon, telles qu'elles ont été consacrées déjà d'ailleurs par l'arrangement et la déclaration du 10 juin 1907 et du 19 août 1911 et par le Protocole du 30 août 1927 fixant le régime d'établissement et de navigation dans les rapports entre l'Indochine et le Japon.

Par ailleurs, la France n'aspire à aucune hégémonie ni en Europe ni dans le reste du monde ; elle combat seulement pour le maintien de ses droits naturels et pour le respect de ceux de toutes les nations. En conséquence, elle ne sollicite ni ne recherche aucune reconnaissance d'une position spéciale en Europe.

Nous ne voudrions pas, cependant, clore sur une simple fin de non-recevoir notre réponse aux sollicitations amicales de l'Agence Domei. Nous sommes de ceux qui, de tout temps, ont préconisé le développement de sentiments cordiaux entre la France et le Japon. Les deux pays personnifient la culture la plus raffinée et la civilisation la plus haute, l'un à l'extrémité de l'Europe, l'autre à l'extrémité de l'Asie. Des rapprochements entre eux sont hautement désirables pour le maintien de l'ordre dans le monde et le progrès de l'humanité tout entière. Mais (et l'Agence Domei l'a justement pensé) c'est sur le terrain économique qu'il convient de préparer d'abord l'affirmation des ententes politiques. Rechercher les bases d'un accord

commercial entre le Japon et la France, c'est s'avancer dans la voie qui mènera à une juste compréhension de leurs intérêts supérieurs réciproques. Nous avons vu que les suggestions, à ce sujet, de l'Agence Domei, en dépit de l'excellence de ses intentions, n'ont pas été heureuses parce que résultant d'une interprétation inexacte des échanges entre l'Empire Nippon et l'Empire Français.

Il est évident que, jusqu'à présent, le Japon a été, dans l'ensemble, le réel bénéficiaire des accords qui viennent d'être dénoncés. Le Japon nous achète moins que nous ne lui achetons, parce qu'en raison de sa situation financière, il est tenu de s'en tenir à peu près aux seuls achats de matières premières qui lui manquent et qui sont indispensables à l'alimentation des industries dont le bon fonctionnement constitue la clef de voûte de l'économie japonaise. C'est ainsi qu'alors que les ventes japonaises en France sont de l'ordre de 368 millions, les ventes françaises au Japon ne dépassent pas 100 millions. Mais les échanges de produits ne sont pas seuls capables de procurer entre deux pays un équilibre satisfaisant de la Balance des Comptes. A défaut d'achats dans l'Empire Français, correspondant aux débouchés qu'il y trouve pour ses marchandises, l'Empire Nippon pourrait s'acquitter sous forme de services.

Les Colonies Françaises et notamment l'Indochine ont, faute de navires, une partie notable de leurs exportations arrêtées sur la Métropole. Le Gouvernement japonais dispose d'une flotte marchande importante qu'il a déjà réquisitionnée et dont il règle l'activité. Pourquoi n'en consacrerait-il pas quelques unités au transport de produits coloniaux français à destination de l'Europe et de produits coloniaux français à destination du Japon ? De l'organisation que nous préconisons, il serait facile de fournir quelques saisissants exemples : transport de charbons du Tonkin ou de riz de Cochinchine en France ; au retour, transport de charbons anglais dans les ports de la mer Rouge et transport de sel depuis Djibouti jusqu'au Japon. Ainsi seraient organisés des périples complets qui fourniraient à l'armement japonais un fret constant et rémunérateur et permettraient au Japon d'assurer sous cette forme un équilibre désirable de la Balance des Comptes avec la France.

A de semblables combinaisons nous verrions également un autre avantage : une affirmation nouvelle de cette entente anglo-franco-japonaise qui a garanti au Monde, pendant si longtemps, l'ordre en Asie, pour le meilleur profit de tous les peuples y ayant de grands intérêts. A cette entente anglo-franco-japonaise pourraient s'associer les Etats-Unis, qui ont accompli une très belle œuvre en Extrême-Orient, et l'Italie qui, ces dernières années, y a témoigné d'une grande activité, digne de son histoire.

P. B. DE LA BROUSSE.

La Question du Caucase (1)

Dès le début de la révolution russe, Kérensky créa, sous la présidence du Comte Lvov, un « Comité extraordinaire de Transcaucasie », mais les Caucasiens refusèrent de participer à ses travaux et s'organisèrent eux-mêmes. Après de longues discussions, leurs représentants, réunis à Tiflis en février 1918, proclamèrent, le 22 avril 1918, l'indépendance du Caucase. Un exposé détaillé des événements qui vont se précipiter en ces régions dépasserait de beaucoup le cadre de cette étude : aussi ne saurions-nous mieux faire que d'indiquer, pour ceux que cette question intéresserait, la lecture si passionnante de l'ouvrage du Père Poidebard : *Au carrefour des routes de Perse* (2). Ils y trouveront, non seulement un exposé chronologique des faits, mais une étude très fouillée des motifs qui ont fait échouer le plan anglais d'occupation de toute la région caucasienne après l'armistice, les causes de la lenteur des Alliés à prendre une décision, les raisons de l'offensive bolcheviste et de la neutralité bienveillante d'Angora. Bornons-nous à rappeler que, pour résister à l'armée rouge, les peuples du Caucase menèrent une lutte opiniâtre et que les insurrections de la Ciscaucasie en 1919, de l'Azerbaïdjan en 1920, de l'Arménie en 1921, de la Géorgie en 1924 furent noyées dans le sang. De même, la révolte des paysans, qui atteignit son apogée de 1930 à 1932, ne fut brisée que par l'emploi des gaz asphyxiants et la destruction systématique de tous les villages dont les habitants n'acceptaient pas l'économie collectiviste. Depuis lors, Moscou a transformé le Caucase en une véritable colonie, pillant les richesses naturelles et épuisant la population par la déportation ou les travaux forcés.

Comme l'ont écrit les représentants autorisés des délégations de l'Azerbaïdjan, du Caucase du Nord et de la Géorgie, dans un mémorandum adressé le 23 septembre 1936 au Président de la dix-septième Assemblée de la S. D. N., à Genève :

Cette double exploitation des peuples du Caucase s'aggrave du fait de leur asservissement national, qui se transforme en un cynisme inouï quand Moscou fait passer les Tchékistes et les traîtres désignés par elle comme « Gouvernements nationaux des républiques du Caucase ». Ce cynisme va encore plus loin quand Moscou affirme que les peuples du Caucase sont entrés dans l'U. R. S. S. de leur plein gré et qu'ils peuvent en sortir par leur propre volonté.

Tous ces « Gouvernements, Républiques » sont lettres mortes, car Moscou leur a enlevé, par des décrets successifs, l'ombre même du pouvoir. Sans parler du droit de gestion des affaires extérieures ou de l'armée, abolis dès le début de l'occupation, toute la vie du Caucase : Administration, Justice, Instruction publique, Finances, Commerce, Industrie, Agriculture, tout, en un mot, est contrôlé par les mêmes

autorités centrales. Les recettes provenant des domaines de l'État, les impôts, les taxes, sont versés directement au trésor de l'U. R. S. S. et, en échange, les Gouvernements locaux reçoivent des dotations dérisoires, dont ils ne peuvent disposer librement.

Même les langues arménienne, géorgienne, turque et autres, proclamées pompeusement langues d'État, disparaissent peu à peu de toutes les institutions publiques et sont remplacées par « la langue de Lénine », c'est-à-dire le Russe. Un ordre récent du pouvoir central rend obligatoire la langue russe dans les écoles primaires du Caucase et rétablit ainsi le célèbre principe de russification appliqué sous le régime des Tsars.

Quant à la religion, sa persécution à outrance sévit dans tout le Caucase. Avant tout, les églises et les mosquées furent dépouillées de tous leurs biens et transformées en clubs ou en prisons. Le clergé fut déclaré hors la loi et le Gouvernement soviétique donna libre cours au torrent grand-russien pour noyer toute individualité nationale.

Et la lutte de ces peuples atrocement opprimés continue. Malgré les mesures draconiennes prises par le Gouvernement soviétique afin d'étouffer tout cri de détresse, les nouvelles reçues ne laissent aucun doute sur l'ampleur du mouvement insurrectionnel qui couve depuis la Mer Noire jusqu'aux rives de la Caspienne. Il présente un caractère particulier qu'il est nécessaire de souligner. Tous ces peuples : Azerbaïdjanien, Arménien, Géorgien, Caucasien du Nord, sont animés d'un seul désir, celui de voir leur patrie libérée de l'occupation moscovite abhorrée par tous. Ils ont abandonné leurs anciennes rivalités pour ne songer qu'à une chose : la lutte contre la Russie des Soviets.

* *

III. Le problème du Caucase : — Le problème du Caucase n'est pas nouveau. Il a été posé pour la première fois en 1856 au Congrès de Paris, sous la formule : « Le sort des territoires situés à l'Est de la Mer Noire », mais il n'a pas été résolu. En 1914, la Russie, s'étant rangée du côté des alliés, obligea l'État-Major de Berlin à reporter plus au Sud, par la Mésopotamie et l'Égypte, son axe d'attaque en direction des Indes. La révolution russe et l'avènement de Lénine et de Trotsky (7 novembre 1917), en amenant l'effondrement du front oriental des alliés, allaient permettre aux Allemands de reprendre leur projet primitif. Mais, comme le Proche-Orient était solidement tenu par l'armée anglaise, Berlin reporta plus au Nord sa ligne d'attaque. Elle se fera sur l'axe Batoum-Bakou, et, par les voies ferrées de Transcaucasie et de Transcaspië, en direction du Turkestan et de l'Afghanistan (1).

Pour atteindre ce but, l'état-major de Berlin constitue « l'armée de l'Islam » et espère utiliser le panislamisme et le pantouranisme. Dès janvier 1918, les armées allemandes et turques

(1) Suite et fin. V. le début de cet article dans notre numéro de février 1940, p. 37-41.

(2) Édition Crès et Cie, 1923.

(1) Nous avons étudié les axes de marche possibles d'une armée descendant du Turkestan russe en direction de l'Inde dans *Politique anglaise en Afghanistan*. (Asie Française, juillet-août 1928, p. 267 et suiv.).

attaquent les Arméniens à Erzindjan, enlèvent Erzeroum, Sarikamich, Kars et Batoum. En avril, la Géorgie et l'Azerbaïdjan, pour des raisons diverses, l'une parce qu'elle a reçu la promesse d'être affranchie de la domination turque, l'autre parce qu'il lui répugne de se battre contre les armées du « Commandeur des Croyants », abandonnent la lutte. Seule l'Arménie, qui sait ne rien avoir à attendre des germano-tures, fait tête à la menace. Jusqu'à la fin du mois de mars 1918, le Général Nazarbekof, dans un effort désespéré, arrête les Tures aux portes d'Erivan, mais, n'ayant plus de cartouches, privé de tous ses dépôts de vivres, il est obligé d'abandonner la lutte et le Gouvernement arménien de signer la paix de Batoum. La première ligne de résistance des alliés a sauté. La route serait libre si les volontaires arméniens et chaldéens de Bakou, de Zanguizour et d'Ourmiah ne continuaient à empêcher les détachements germano-tures de déboucher sur la Caspienne. Leur résistance ne sera pourtant pas assez longue pour permettre aux troupes anglo-indiennes, qui remontaient à travers le plateau iranien, de venir border la Caspienne au Sud. En septembre 1918, après la chute de Bakou, 100.000 soldats allemands et autrichiens n'attendent plus que des renforts tures pour se lancer en direction du Turkestan et des Indes. La victoire remportée sur le front de France arrête cette poussée. Le plan allemand a échoué. Mais, peu après la signature de la paix, l'Etat-Major allemand, qui a partie liée avec les Soviets, reprend son attaque. Comme il ne peut compter sur les Tures, c'est aux Bolchevistes qu'il demande de soulever l'Islam asiatique et le Congrès de Bakou proclame, par la bouche d'Enver Pacha, que, contre la domination anglaise, l'alliance des peuples opprimés est fondée.

Ainsi donc, après comme avant l'armistice, le Caucase reste le centre d'action du plan germanique et bolcheviste.

A nouveau, ce pays de légende, de poésie et de traditions glorieuses émerge, avec ses cimes neigeuses, du fond de l'horizon politique et cela ne saurait surprendre. La région caucasienne a en effet une importance mondiale. Située au carrefour de deux continents, elle les sépare ; mais elle est, en même temps, le pont qui unit deux civilisations : celle d'Europe et celle d'Asie. Grâce à elle, les deux mers qui la baignent, la Mer Noire et la Caspienne, se trouvent en contact avec les pays du Moyen-Orient, la Perse, l'Afghanistan, l'Inde et le monde musulman presque dans son entier. L'Etat qui la domine (nous l'avons déjà rappelé) est à même d'agir effectivement dans toutes ces régions. Ces possibilités n'ont certes pas échappé aux dictateurs de Berlin et de Moscou. Dès le début du mois de décembre 1939, le *Voelkischer Beobachter* a exposé ce que pouvait faire la Russie en Asie occidentale et, en dépit de l'échec des troupes soviétiques en Finlande, cette marche des Russes sur les traces d'Alexandre hante plus que jamais les cerveaux allemands. Une dépêche

de Berlin au *Popolo di Roma* affirme par exemple que « l'attention des cercles politiques et journalistiques hitlériens se porte encore vers l'Orient ». Elle ajoute que, dans ces milieux, on présume que les opérations de guerre s'étendront prochainement au bassin de la Mer Noire, au Caucase, à l'Irak, à l'Iran et même à la péninsule arabique. Cela en application de la thèse que tout conflit militaire moderne ne peut que déchaîner, à brève échéance, une guerre pour le pétrole. On voit, en somme, se préciser un projet tendant à organiser une marche russe au Sud du Caucase et de la Mer Caspienne en vue de mettre la main sur les puits de pétrole de l'Irak et de l'Iran. Il semble même que l'idée d'un tel plan remonte aux premiers jours de la collusion germano-soviétique.

Les Soviets, quoi qu'on en puisse dire, et malgré leurs démentis, préparent quelque chose du côté de la Mer Noire, soit contre la Roumanie, soit contre la Turquie, soit contre les deux. Ils aménagent en transports pour les troupes quinze navires de commerce allemands qui avaient été obligés de se réfugier dans les ports pour échapper aux flottes alliées et que le Reich a vendus à la Russie. Quatre d'entre eux, le *Larissa*, l'*Arcadia*, le *Yaliva*, l'*Itaka*, qui appartenaient à la *Deutsche Levant Linie*, sont déjà prêts et se trouvent à Kherson, à 150 kilomètres de la frontière roumaine. A Sébastopol sont concentrés : le cuirassé *Commune de Paris*, cinq croiseurs, quatre torpilleurs, trente-cinq sous-marins, deux canonnières et deux poseurs de mines. D'autre part, les Russes rassemblent des troupes dans les régions proches de la frontière afghane et poussent activement la construction de voies ferrées à la frontière russo-iranienne en direction du lac d'Ourmiah et de Mossoul. Enfin, depuis le début de janvier, un poste radiotéléphonique de Berlin déverse, quotidiennement, sur l'Orient la propagande tendancieuse et diffamatoire des traîtres Younis Bahri et Chekeb Arslan, pendant que la propagande soviétique essaie de fomenter des troubles au sein de la communauté kurde et s'efforce de réorganiser le mouvement terroriste en Palestine en soutenant, en particulier, les éléments extrémistes réfugiés en Irak.

Les desseins de l'Axe Berlin-Moscou sont parfaitement clairs. Il ne s'agit pas seulement, pour l'Allemagne et la Russie, de tenter de créer aux puissances alliées des difficultés au sein des nations arabes, mais d'essayer de briser l'étau du blocus et de surmonter les difficultés de leur ravitaillement en matières premières en opposant au blocus franco-anglais un contre-blocus qui les priverait du coton égyptien, des pétroles de Mossoul, du blé de l'Euphrate, des laines et des peaux de l'Afghanistan. Malgré l'échec russe sur le front finlandais, on veut, à Berlin, chercher sur le plan oriental une utile diversion aux défaites soviétiques et, comme on espère que les troupes de l'U. R. S. S. se battront beaucoup mieux dans cette direction qu'en Finlande, on pousse la Russie à agir en direction de l'Est en prenant le

Caucase pour base de départ. En attendant que les Soviétiques soient en état de passer à l'offensive, les Allemands reprennent leur marche vers l'Est (1). Leurs troupes ont pénétré en Galicie orientale : un détachement s'est installé à Lvov et leurs avant-postes sont proches de la frontière polono-roumaine. En occupant cette région, les Soviétiques menaçaient la Bessarabie, mais si l'action des troupes du Reich vient se conjuguer, du Nord au Sud, avec celle des forces rouges opérant de l'Est à l'Ouest contre la frontière du Dniester, la situation de la Roumanie peut devenir difficile. Quant à la Hongrie, déjà enveloppée depuis l'Anschluss, puis débordée après l'occupation de la Slovaquie, elle voit maintenant l'encerclement allemand s'étendre encore sur sa frontière du Nord-Est. C'est donc une avance très nette vers les pétroles et les blés roumains d'une part, les blés hongrois de l'autre et, en définitive, vers la Mer Noire que vient d'accomplir l'Allemagne. Remarquons, en passant, que l'U. R. S. S., en ouvrant son territoire aux troupes du Reich, a agi non plus en puissance neutre, mais comme un véritable allié d'un pays belligérant. Cette constatation devrait logiquement entraîner toute une série de conséquences, en particulier dans le domaine diplomatique.

Pour cacher leurs intentions, difficiles à dissimuler d'ailleurs, les Allemands ont annoncé, le plus sérieusement du monde, que les Alliés se préparaient à lancer une offensive sur la Russie. Ils ont même indiqué les effectifs qui y prendraient part. Laissons Berlin à ses affirmations provocantes et concluons en rappelant que l'Allemagne a besoin — et un besoin impérieux — du pétrole et de certains minerais caucasiens, qu'elle cherchera par tous les moyens en son pouvoir à lancer les forces soviétiques en direction de l'Iran et de l'Afghanistan, donc des Indes. Ce fut son idée de toujours, et elle fera tout ce qu'elle pourra pour provoquer des troubles dans le Proche-Orient. Mais du désir à la réalité il y a, en l'espèce, à neutraliser la volonté d'indépendance des états balkaniques et les forces des Alliés, qui veillent.

F. TAILLAR.

L'Inde deviendra-t-elle un Dominion ?

La loi constitutionnelle de 1935, qui élargissait et démocratisait celle de 1919, ne se contentait pas de doter les provinces britanniques, passées de 9 à 11, d'un gouvernement plus autonome avec des ministres indigènes ; elle prévoyait une

(1) Voir à ce sujet : *L'Allemagne a-t-elle repris sa marche vers l'Est* (Asie Française février 1939, p. 42 à 54) et *L'Axe Berlin-Tokio* (Ibidem, mars, p. 99 à 106).

organisation centrale fédérative réunissant ces provinces et les Etats indigènes, tout au moins une partie importante de ceux-ci. Un délai de trois ans était fixé pour la mise en vigueur de cette Fédération ; mais une opposition assez vive se manifesta aussitôt contre ce projet et ne fit que grandir ; en 1938, on jugea prudent de reculer la date de l'entrée en vigueur ; les choses ne s'arrangèrent point, au contraire, et l'on était arrivé à une impasse lorsque, au mois de septembre 1939, la guerre éclata. Le Parti du Congrès (qui groupe les nationalistes extrémistes et émet la prétention de représenter l'opinion indienne tout entière) n'avait cessé de réclamer à grands cris de profondes modifications à la loi ; le Gouvernement britannique s'était montré peu disposé à céder à cette pression ; mais l'ouverture des hostilités contre l'Allemagne et l'envoi de troupes indiennes hors de la Dépendance modifiaient profondément la situation ; aussi, le 17 octobre, le vice-roi fit-il une très importante déclaration dont voici les passages essentiels :

Je n'ai que trop conscience de la sévérité des critiques qui ont été dirigées, provenant de beaucoup de points de vue différents, contre le projet de Fédération et contre les dispositions du titre II de la loi. Je ne veux aujourd'hui dire que ceci : J'ai toujours cru que ce projet de Fédération, une fois en vigueur, se serait montré aussi satisfaisant que nous pouvons tous dire que l'a été, dans l'ensemble, l'établissement de l'autonomie des provinces. Je ne veux pas, en ce moment, m'étendre sur ce sujet, car notre travail relatif au projet de Fédération a été suspendu.

...Quels sont les intentions et les buts du Gouvernement de Sa Majesté au sujet de l'Inde ?

Le vice-roi rappela alors la promesse contenue dans le préambule de la loi constitutionnelle de 1919, l'interprétation qu'en donna, en 1929, lord Irwin, à savoir que « le terme naturel des progrès de l'Inde est l'obtention du statut de Dominion », et les instructions que lui-même reçut, lors de sa nomination en mai 1937, de sens identique. La loi de 1935 était basée sur les travaux communs d'hommes d'Etat britanniques et indiens, aussi bien que de ceux des Etats indigènes, pendant une longue suite d'années ; on avait tenu le plus grand compte de tous les intérêts et des vues de tous les partis politiques.

Cependant (et c'est ici le point capital) :

Le Gouvernement de Sa Majesté reconnaît que, lorsque le moment viendra de reprendre l'étude du projet de futur gouvernement fédéral de l'Inde, et du plan destiné à assurer leur plein effet aux assurances données au Parlement par le Secrétaire d'Etat le 6 février 1935, il sera nécessaire d'examiner à nouveau, à la lumière des circonstances du moment, dans quelle mesure les détails du système sur lequel fut basée la loi de 1935 restent appropriés. Je suis autorisé par le Gouvernement de Sa Majesté à dire que, à la fin de la guerre, le Gouvernement sera tout disposé à entrer en consultation avec les représentants des différentes communautés, des différents partis et des différents intérêts dans l'Inde et avec les Princes indigènes, en vue de s'assurer leur aide et leur collaboration pour déterminer les modifications qui pourront sembler désirables.

Il serait malaisé de ne pas voir là une capitulation du Gouvernement britannique devant les exigences indiennes ; d'autant plus que le vice-roi vient, tout dernièrement, de répéter cette promesse lors de son long entretien avec Gandhi ; le communiqué officiel, « établi d'un commun accord », dit que :

« Son Excellence a souligné le désir qu'a le Gouvernement d'accorder au plus tôt (1) le statut de Dominion à l'Inde et de faciliter par tous les moyens en son pouvoir la réalisation de ce statut.

Ainsi, la Fédération, telle que l'établissait la loi de 1935, est morte avant le moindre commencement de mise en vigueur, et c'est un article nécrologique que nous écrivons.

* * *

Comment en est-on arrivé là ? Comment en un plomb vil ... ? Comment cette loi, dont l'élaboration avait nécessité tant de travaux, d'enquêtes, de commissions, de rapports, de Conférences de la Table Ronde, d'auditions de témoins, de séances du Comité interparlementaire et des Chambres, durant des mois, comment vient-elle ainsi de périr de langueur ?

C'est que ce projet, si laborieusement mis sur pied et lourd de tant d'espairs, a réussi ce tour de force de réunir sur lui la méfiance et le mécontentement de tout le monde dans l'Inde, membres du Parti du Congrès, Princes, Musulmans.

Voyons successivement les griefs des uns et des autres.

* * *

Le Parti du Congrès, nous l'avons dit, se vante de représenter la « démocratie indienne », c'est-à-dire le pays tout entier, en face de « l'impérialisme britannique ». S'il repousse le projet de Fédération, c'est qu'il ne croit pas possible une collaboration, dans un Gouvernement central, entre les provinces, désormais pourvues de gouvernements autonomes et démocratiques, et les Etats indigènes encore plongés dans l'autoritarisme absolu ; d'autant plus que la loi n'indique pas comment seraient désignés les représentants des Princes dans le Gouvernement fédéral ; ne seraient-ce point de simples fantoches, choisis par les souverains indigènes sans tenir compte de l'opinion de leurs sujets ? Il faudrait — et c'est un minimum — qu'ils fussent élus par le peuple. Que les Princes commencent par moderniser et démocratiser (2) leurs Etats : alors seulement on pourra envisager la possibilité d'une collaboration. L'état d'esprit de ces politiciens extrémistes est clairement révélé par une phrase de la déclaration de la Commission de Travail du Parti du Congrès en date du 15 septembre 1939 :

Nous avons remarqué que nombre de Princes indigènes ont offert leurs services et leurs ressources et exprimé leur désir de défendre la cause de la démocratie en Europe ; s'il leur faut se déclarer en faveur de la démocratie au dehors, la Commission suggère que leur premier souci devrait être d'introduire la démocratie dans leurs Etats, où règne aujourd'hui un autocratie absolu.

Certains de ces souverains, il est vrai, ne se montrent nullement hostiles au progrès politique et social : le maharajah de Baroda, par exemple, dans l'Etat duquel vient d'être créée une Assemblée Législative dont la majorité des membres seront élus selon un système électif très large ; de même celui de Kohalpour ; ou encore celui de Cochin, qui (pour la première fois dans un Etat indigène) vient d'accepter le principe de la responsabilité ministérielle devant une Assemblée en majorité élue ; et nous ne citons ici que les cas les plus récents. Mais ils sont unanimes à repousser toute ingérence du dehors ; lors de la clôture de la session de la Chambre des Princes, à Delhi, le 14 mars 1939, le chancelier, le Jam Sahib de Nawanager, répondant au vice-roi, qui présidait, l'a fait nettement entendre :

Il faut distinguer clairement entre le progrès administratif et les réformes constitutionnelles ; la nature et l'étendue de celles-ci ne doivent dépendre que de la volonté de chaque souverain. Nous ne sommes pas opposés à une politique progressive, pourvu que l'on tienne un compte exact des conditions et des ressources locales ; mais nous déions à n'importe quel parti du dehors le droit de nous dicter nos décisions ou de nous contraindre en ce qui concerne les réformes constitutionnelles.

Déjà, le 19 décembre 1938, lord Linlithgow, parlant à la séance annuelle des Chambres de Commerce de l'Inde, avait précisé l'attitude du Gouvernement :

Les conseils et l'aide du Pouvoir Suprême sont toujours à la disposition des Princes indigènes ; mais c'est aux Princes eux-mêmes qu'il appartient de décider quelle forme de gouvernement ils adopteront, suivant les conditions spéciales à chaque Etat. Comme le Secrétaire d'Etat l'a, de nouveau, clairement affirmé, tandis que le Pouvoir Suprême ne s'opposera point à des modifications constitutionnelles proposées par les Princes, le Gouvernement de Sa Majesté n'a nullement l'intention d'exercer aucune forme de pression pour les engager à prendre l'initiative de ces modifications.

Mais le Parti du Congrès ne partageait pas cette façon de voir et prétendait qu'il était de son devoir d'intervenir dans les affaires intérieures des Etats ; c'est ce que Gandhi expliqua dans une entrevue qu'il accorda à l'*Hindustan Times*, en janvier 1939. « Le Parti, dit-il, ne s'est jamais considéré comme « marié » à une politique rigide de non-intervention, quelles que fussent les circonstances ; la population des Etats s'étant éveillée, le Parti ne peut pas se tenir à l'écart et être un témoin passif de leurs souffrances ; il ne peut pas supporter avec indifférence que, faute par lui de les secourir, ces populations soient « écrasées ».

(1) C'est nous qui soulignons.

(2) Si nous répétons ce mot, c'est qu'il revient sans cesse dans la bouche et sous la plume de ces politiciens.

De graves difficultés s'élevèrent donc dans plusieurs Etats, à Djaïpour, à Baroda, à Radjnandgaon, où les troupes durent faire feu sur une bande de villageois révoltés, à Koutch et à Djounagarh et ailleurs encore. Le cas le plus typique fut celui de Radjkot, on nous permettra donc d'en parler avec quelque détail.

Radjkot est un petit Etat indigène dans la presqu'île de Kathiawar. Le début des difficultés y remonte au mois d'octobre 1938 : des agitateurs poussèrent les habitants à commencer un mouvement de résistance passive pour obtenir des réformes dans l'administration. Le Parti du Congrès, qui était certainement l'initiateur de cette campagne, ne tarda pas à y intervenir directement : M. Patel, président de la sous-commission parlementaire du Parti, réclama l'instauration du gouvernement représentatif, non seulement dans l'Etat de Radjkot, mais dans tous ceux du Kathiawar. A la fin de décembre, le Thakor Saheb de Radjkot accepta de nommer une commission de 10 membres, sujets ou fonctionnaires, chargée d'établir immédiatement un projet de réformes, et il écrivit dans ce sens à M. Patel. Mais une controverse s'éleva alors : M. Patel proposa sept noms et prétendit que le Thakor Saheb était obligé de les accepter, tandis que celui-ci affirmait avoir réservé le droit de choisir. M. Gandhi entra alors en scène : dans son hebdomadaire *Harijan*, il soutint que le ministre de la province de Bombay était responsable de la sécurité et de l'honneur de la population de Radjkot ; il est vrai que la loi de 1935 ne donne aux ministres provinciaux aucun droit sur les Etats, mais ils sont affectés par tout ce qui arrive dans les limites géographiques de la province, même si cela se trouve en dehors de leur juridiction légale (voilà un aspect inattendu du droit à « l'espace vital » !). M. Gandhi vint à Radjkot pour une « mission de paix », qui consista à envoyer au Thakor Saheb l'ultimatum suivant : le Parti du Congrès nommerait la majorité de la commission, dont les travaux commenceraient aussitôt et ne dureraient pas plus de quinze jours ; ses recommandations seraient mises en vigueur dans la semaine ; le délai était de vingt-quatre heures. Le Thakor Saheb refusa, comme on pouvait s'y attendre ; alors Gandhi eut recours à son habituelle tactique et annonça qu'il allait jeûner « jusqu'à la mort ». Ce jeûne commença, en effet, le 3 mars 1939 ; il ne devait durer que quatre jours. La situation devenait aiguë : un *hartal* général se produisait à Bombay, dans le Kathiawar et d'autres centres ; quatre ministères — Bombay, le Bihar, les Provinces Unies, les Provinces Centrales — menaçaient de démissionner si le vice-roi n'intervenait pas ; la presse indienne, nombre d'institutions publiques et de personnalités privées envoyaient des messages dans le même sens. Lord Linlithgow entra en communication avec Gandhi par l'intermédiaire du Résident à Radjkot ; puis il reçut le *mahatma* et l'on en arriva à un arrangement : le Thakor Saheb tiendrait ses engagements, toutes les

questions litigieuses et les divergences d'interprétation seraient soumises au *Chief Justice*, sir Maurice Gwyer. Ainsi la vie de Gandhi fut sauvée, ... une fois de plus ; et le Gouvernement de l'Inde évita le pire ; mais ce n'était qu'un arrêt momentané.

*
**

Ce qui précède explique suffisamment pourquoi les Princes ont si nettement hésité à entrer dans une Fédération où ils seraient en contact permanent avec des politiciens aussi exigeants et aussi intransigeants. Mais voici une autre raison à ce peu d'empressement : c'est la sauvegarde de leurs droits souverains envers le Pouvoir Suprême. Ils craignent que leur entrée dans un Gouvernement fédéral ne les oblige à abandonner certains de leurs privilèges de souverains auxquels ils sont attachés par tradition et par intérêt. Déjà la formule de l'instrument d'accession prévu dans le paragraphe 6 du titre II de la loi de 1935 avait dû être modifiée pour calmer les justes appréhensions de certains de ces Princes.

Dans une lettre au *Times*, Mr. M. F. O'Dwyer résume en quelques lignes la question :

Par des traités et des engagements, les Etats indigènes, en échange de la cession de certains droits, y compris la cession de territoires et des tributs en argent, sont garantis par le Pouvoir Suprême contre toute agression extérieure et tout désordre interne menaçant leur sécurité et leur intégrité.

S'ils entraient dans la Fédération, le Pouvoir Suprême continuerait-il à pouvoir leur assurer cette garantie ? Serait-il assez fort pour qu'il soit dès maintenant prudent et sage de remettre entre ses mains une part encore plus large de leurs droits ? Le mouvement démocratique qui s'est emparé de la majorité des provinces britanniques (8 sur 11 se trouvant sous la domination du Parti du Congrès) ne poussera-t-il pas le Pouvoir Suprême à faire pression sur les Princes ?

La principale difficulté provient des différences profondes qui existent entre les conditions politiques et sociales des différents Etats ; certains, tels Mysore, Haïderabad, Baroda, ont fait de remarquables progrès depuis un certain nombre d'années, se sont modernisés à tous les points de vue et n'ont rien à envier aux pays, même occidentaux, les plus évolués ; mais d'autres, surtout les plus petits, sont encore soumis à un autocratie absolue et à une administration aussi arriérée que peu honnête. Là-dessus tout le monde est d'accord, sauf peut-être certains des petits souverains intéressés. Peut-être a-t-on été trop vite et a-t-on mis la charrue devant les bœufs ; mieux aurait valu, sans doute, commencer par introniser les réformes nécessaires dans ces Etats avant de vouloir les faire entrer dans une Fédération avec des provinces où l'opinion publique s'est éveillée et dans lesquelles le

système parlementaire s'est installé; et il était inévitable que cette évolution des esprits fût tachée d'huile d'abord dans les grands Etats, plus rapidement influencés par la vague de modernisme que les petits, enfoncés dans une mentalité de *statu quo* tout orientale; mais il n'était pas possible que le mouvement n'atteignît pas tout le pays.

Cette extrême diversité de civilisation politique et sociale et aussi la variété des intérêts ont empêché le bon fonctionnement de la Chambre des Princes; aussi un projet de réorganisation fut-il étudié en juin 1938, en vue de décider un plus grand nombre de souverains à en faire partie, d'y faire rentrer ceux qui s'en étaient retirés, et d'assurer une participation active de tous; la nécessité de s'unir, en face de la question de la Fédération, fut nettement indiquée par le Jam Saheb de Nawanager, le maharadjah de Bikaner et les Ministres d'Indore, de Mysore, de Rampour, d'Alwar et de Cachemire; on décida de constituer un Comité où chacun des six grands Etats aurait un représentant, douze sièges étant attribués aux seize Etats moyens et douze aux 86 petits Etats. Dans le discours d'ouverture de la session de mars 1939, le Vice-Roi insista sur la nécessité urgente pour les Princes d'accorder à leurs sujets ce qu'il y avait de juste dans leurs réclamations et sur les bienfaits d'une étroite collaboration.

Cela n'a plus qu'un intérêt rétrospectif, mais montre que le projet d'une Fédération entre les Princes et les provinces britanniques était prématuré.

* * *

Les Musulmans n'ont pas été plus favorables à la Fédération que les nationalistes du Congrès et les Princes. Ce qui les a inspirés dans leur opposition, c'est la crainte de se voir absorbés par les Hindous. Leur vieille animosité contre le Parti du Congrès s'est accrue depuis l'établissement de l'autonomie des provinces; ils demandent maintenant que l'on les reconnaisse comme entité nationale et non plus comme minorité. Au Congrès de la Ligue Musulmane pan-indienne, à Delhi, en avril 1939, la proposition fut faite d'organiser une Garde Nationale pour la défense de leurs intérêts; le Président, Mr. Jinnah, demanda instamment que l'on commençât en créant une organisation de volontaires; d'autres membres furent d'avis de mettre sur pied un corps d'hommes entraînés militairement et payés. D'autre part, l'idée d'un mouvement « Pakistan » a gagné du terrain: on grouperait les Etats musulmans de civilisation homogène; et ce groupement comprendrait quatre sections: Nord-Ouest, Delhi-Lucknow, Nord-Est, Décan.

La résolution votée par la Commission de Travail de la Ligue, le 18 septembre dernier, est fort explicite:

L'Inde musulmane occupe une position spéciale et particulière dans la politique de l'Inde. Depuis plu-

sieurs décades, elle avait espéré occuper une place honorable dans la vie nationale, le gouvernement et l'administration, et elle avait travaillé en vue d'une Inde libre où elle jouerait un rôle égal à celui de la majorité, avec le sentiment d'une sécurité complète pour ses droits et ses intérêts religieux, politiques, culturels, sociaux et économiques.

Mais les développements qui se sont produits, surtout depuis l'établissement d'une constitution provinciale basée sur le soi-disant système parlementaire démocratique et les récentes expériences de plus de deux ans ont montré au delà de tout doute que cela a eu pour résultat une majorité permanente d'une communauté et la domination des Hindous sur les minorités musulmanes, dont la vie, la liberté, les propriétés et l'honneur sont en danger; même leurs droits religieux et leur culture sont attaqués et annihilés chaque jour sous les gouvernements du Congrès dans plusieurs provinces.

Autant l'Inde musulmane se dresse contre l'exploitation des peuples de l'Inde et s'est à plusieurs reprises déclarée en faveur d'une « Inde libre », autant elle est opposée à la domination de la majorité hindoue sur les Musulmans et d'autres minorités et à la vassalisation de l'Inde musulmane; elle est donc irrévocablement opposée à tout projet de Fédération (1) qui aurait nécessairement pour résultat le gouvernement d'une communauté majoritaire sous le masque de la démocratie et d'un système parlementaire de gouvernement; une telle constitution est totalement inadaptée au caractère des peuples du pays (1), qui se compose de nationalités diverses et ne constitue pas un État national.

Il serait difficile de parler plus clair. Et l'on se rappelle que, lors de sa récente entrevue avec le vice-roi, Mr. Jinnah a déclaré qu'il n'entrevoit pas le moyen de combler le fossé qui sépare les Musulmans du Parti du Congrès.

* * *

Il n'est pas jusqu'aux libéraux qui ne se soient élevés contre la Fédération; en effet, dans la résolution votée par la Commission de Travail de la Fédération libérale de l'Inde, le 10 septembre 1939, il est dit que « la Commission fait appel au Gouvernement pour hâter le remplacement de la forme actuellement prévue de Gouvernement Central par un Gouvernement responsable devant le public ».

* * *

Que sera la prochaine Constitution de l'Inde? Nul, aujourd'hui, ne le pourrait dire; mais, on ne risque guère de se tromper en affirmant que, si ce n'est pas le statut de Dominion, cela n'en différera pas beaucoup.

Et c'est un exemple frappant des répercussions lointaines et imprévues des guerres européennes: celle de 1914-18 a valu à l'Inde sa première Constitution, élargie par celle de 1935; la guerre actuelle lui octroiera, sans nul doute, une liberté que, sans ces événements, elle aurait probablement mis encore de longues années à conquérir.

P. M.

(1) C'est nous qui soulignons.

VARIÉTÉS

GUERRE DE PÊCHEURS DE PERLES

Tout, à notre époque, donne lieu à une âpre concurrence et à des luttes sans merci : voici que, en Australie, la pêche des perles provoque de sérieux conflits. L'histoire est assez typique.

Jusqu'en juillet 1936, cette industrie avait été un monopole des Australiens ; on n'avait vu à Port Darwin qu'un seul lougre perlier japonais. Mais une invasion massive se produisit en 1937 : on compta près de deux cents lougres japonais dans la Mer d'Arafoura ; ils envoyaient mensuellement un millier de tonnes de nacre aux Palaos, aux Carolines, archipels placés sous mandat japonais. Grand émoi chez les pêcheurs australiens, qui demandèrent à être protégés. Le gouvernement leur accorda le droit de se servir de deux points d'eau dans la réserve indigène sur la côte de la Terre d'Arnhem et de ne pas tenir compte de la limite (de trois milles) des eaux territoriales ; il refusa les mêmes privilèges aux Japonais ; enfin, il mit en vigueur une ordonnance, non encore appliquée, destinée à empêcher la traite des femmes indigènes et permettant aux autorités de saisir les bateaux trouvés dans les eaux territoriales en bordure des réserves indigènes. C'est ainsi que trois lougres japonais furent arrêtés. Les propriétaires interjetèrent appel ; la Cour Suprême de Darwin leur donna raison. Le gouvernement australien soumit alors l'affaire à la Haute Cour.

En même temps, les Japonais annoncèrent qu'ils n'utiliseraient plus Darwin comme port de ravitaillement en combustible et en vivres, et qu'ils étendraient leurs opérations de pêche aux riches bancs de la côte ouest. La guerre en Chine ne leur a pas encore permis de mettre cette menace à exécution, mais on craint que ce soit seulement partie remise. Le boycottage de Darwin serait un coup fatal pour ce port ; car les plongeurs, comme tous les hommes dont le métier est dangereux, sont fort dépendants : on estime que, au cours d'une saison de pêche, chaque lougre japonais laissait environ six cents livres sterling entre les mains des commerçants.

Les lougres japonais, plus gros que les australiens, mieux équipés, peuvent affronter les grosses mers et s'aventurer jusqu'au milieu des bancs, tandis que les seconds restent près des côtes ; ils sont aussi plus rapides, atteignent 15 nœuds, ce qui leur permet de transporter de jeunes huîtres vivantes dans les eaux de culture des Palaos. Chacun porte cinq plongeurs (tandis que les bateaux de Darwin en ont seulement deux, qui doivent, en outre, s'occuper de la navigation) ; ils peuvent ainsi travailler huit jours (contre cinq) pendant chaque marée de morte-eau ; des experts techniques et un bateau de ravitaillement accompagnent chaque flottille, souvent commandée par un patron qui a fait du service dans la marine marchande.

Le pionnier de ces pêcheurs japonais fut un certain Capitaine Tange, venu de Kobé il y a huit ans sur

une vieille jonque. Sa première saison fut si fructueuse qu'il revint l'année suivante, établit une base à Samaraki, dans l'île de Timor, trouva des capitaux au Japon et augmenta sa flottille. Ne se contentant plus de suivre les pêcheurs australiens, les Japonais explorèrent méthodiquement les bancs de la Mer d'Arafoura, qui s'étendent sur 250 milles, depuis les îles Goulburn jusqu'au Cap Wessel, à la pointe nord-ouest du Golfe de Carpentarie. Leur méthode de prospection est ingénieuse : ils attachent un morceau de savon à une sonde qu'ils laissent traîner sur le fond ; si elle ramène des particules d'écaillés d'huître, ils font descendre un plongeur pour explorer l'endroit et font soigneusement le point ; car ils ont introduit des méthodes scientifiques et commerciales rigoureuses dans ce qui n'était guère avant eux qu'un jeu de hasard.

Jusqu'ici le gouvernement australien ne s'était pas sérieusement inquiété de cette concurrence, car les pêcheurs de Darwin n'employaient point de blancs, mais des plongeurs japonais et des Malais de Kœpang ; les premiers reçoivent trois livres sterling par mois et vingt livres par tonne d'huîtres débarquée, les mécaniciens et chauffeurs dix et neuf livres par mois ; les seconds, occupés à la manœuvre, ne touchent qu'environ quatre livres. Malgré la modicité de ces salaires, inférieurs au minimum fixé par la Cour d'Arbitrage, les pêcheurs de Darwin doivent, de temps à autre, être subventionnés par le gouvernement.

Mais si les Japonais portent leur activité sur les bancs de l'ouest et naviguent, six mois par an, le long du quart des côtes australiennes, il y aura lieu de s'alarmer ; mais que faire ? La plupart des bancs sont en dehors des eaux territoriales ; les lois actuelles sur la confiscation des lougres délinquants ne s'appliquent qu'au voisinage des réserves, et il n'y en a pas dans ces régions occidentales. Le seul moyen de lutter contre les fils du Soleil Levant sera d'équiper des flottilles aussi puissantes que les leurs.

PAUL MARTIN.

Indochine

GÉNÉRALITÉS

Réorganisation du Grand Conseil. — Un décret rendu sur la proposition du Ministre des Colonies modifie la composition du Grand Conseil des Intérêts Economiques et Financiers. Cette Assemblée comprendra désormais 54 membres ainsi désignés : deux (un Français et un Indigène) pour chacune des Chambres de Commerce de Saïgon, et d'Agriculture de Cochinchine, du Tonkin, du Cambodge ; un pour chacune des Chambres de Commerce d'Hanoï, Haiphong, mixtes de Commerce et d'Agriculture du Nord-Annam, du Centre-Annam, du Laos ; un pour chacune des Associations des Exportateurs français d'Indochine, des planteurs de caoutchouc,

de thé, de café, des mines ; un pour la Fédération indochinoise des anciens combattants, un pour les industries de transformation, un pour les professions libérales.

Le Grand Conseil constitue une Assemblée unique au sein de laquelle tous les membres délibèrent en commun. Ses délibérations sont prises à la majorité des votants. En cas de partage des voix à égalité, la proposition est considérée comme repoussée.

Un autre décret fixe au 7 avril prochain les élections des membres français au Grand Conseil.

Le réseau routier. — En septembre 1939, l'Indochine disposait de 35.890 kilomètres de routes et de chemins praticables. La répartition de ces voies de communication, selon leur nature, s'établit comme suit :

Routes asphaltées : 1.275 kilomètres au Tonkin ; 785 kilomètres en Annam ; 1.586 kilomètres en Cochinchine ; 545 kilomètres au Cambodge ; 22 km. au Laos.

Routes macadamisées : 2.645 kilomètres au Tonkin ; 3.200 kilomètres en Annam ; 4.565 kilomètres en Cochinchine ; 2.245 kilomètres au Cambodge ; 1.455 kilomètres au Laos.

Routes terrassées : 1.854 kilomètres au Tonkin ; 2.961 kilomètres en Annam ; 1.569 kilomètres en Cochinchine ; 377 kilomètres au Cambodge ; 1.515 km. au Laos.

Il existe, en outre, quelques routes non cylindrées : 452 kilomètres en Annam ; 196 kilomètres au Laos. Il n'existe plus que quelque 8.380 km. de pistes saisonnières, soit 2.519 kilomètres au Tonkin, 1.854 kilomètres en Annam, 1.394 kilomètres en Cochinchine, 2.440 kilomètres au Cambodge, 182 kilomètres au Laos.

L'artère principale de ce réseau routier porte le nom de *Route Mandarine*. Elle longe toute la côte Est, du Nord au Sud, et relie Hanoï à Saïgon, c'est-à-dire deux régions où la densité de la population est très élevée. Des antennes transversales sont orientées vers la Chine du Nord, vers la Birmanie et vers le Siam.

Le territoire étant parcouru par une longue chaîne de montagnes centrales, les tracés du rail et de la route ont dû suivre le plus souvent un parallélisme qui les rapproche en certains points. Par suite, le problème de la coordination du rail et de la route s'est posé.

L'industrie française a fourni au marché indochinois 1.125 voitures automobiles et 247 véhicules industriels en 1937, et 1.066 voitures automobiles et 401 véhicules industriels en 1938. Le marché des voitures et véhicules d'occasion d'origine française a également été actif.

Le commerce extérieur. — Les statistiques du commerce extérieur pour décembre 1939 indiquent, pour les importations, 28.783 tonnes, d'une valeur de 153 millions de francs. Les exportations atteignent 437.369 tonnes, d'une valeur de 459 millions de francs. Pour l'année 1939,

les importations se totalisent par 587.607 tonnes valant 2.382 millions de francs. Les exportations sont de 4.693.000 tonnes valant 3.494 millions de francs. La part de la France et des Colonies françaises est de 6.084 tonnes et 68 millions de francs aux importations pour décembre et de 35.500 tonnes et 121 millions de francs aux exportations. Pour l'année 1939, les importations de la France et des Colonies sont de 212.000 t., valant 1.000.410.000 francs, et les exportations de 1.032.000 t., valant 1.296 millions de francs.

La prévoyance sociale. — Quelle que soit l'origine d'un Indochinois, qu'il soit Annamite, Cambodgien, Laotien ou Moï, sa mentalité est réfractaire à la notion de prévoyance et d'assistance telle que la conçoit un Européen d'après ses traditions religieuses et ses lois sociales. On constate en général, chez ces cultivateurs, une sorte de fatalisme, d'indolence naturelle, d'imprévoyance généralisée dont les conséquences sont souvent aggravées par le recours au crédit usuraire, par la passion du jeu, par certaines dépenses traditionnelles.

Surtout en terre d'Annam, l'état social, basé sur la forte constitution de la commune et de la famille, a donné naissance à des institutions de coopération, à des traditions d'assistance et de solidarité collectives, de sorte que le souci de l'avenir, qui est à l'origine de l'esprit de prévoyance, se trouve atténué chez l'individu. Enfin, les besoins des collectivités, au moment des calamités publiques, s'accroissent avec une soudaineté et une intensité qui déjouent les précautions humaines. Sous le climat tropical de l'Indochine, brutal et excessif, alternent sans cesse sécheresse et inondations ; pluies torrentielles et typhons dévastateurs s'abattent fréquemment sur des régions surpeuplées et provoquent destructions, disettes, épidémies.

Pour toutes ces raisons, l'administration a organisé un ensemble de moyens en faveur de la protection des indigènes et du développement des œuvres d'assistance.

A. — *La protection des indigènes* s'est intensifiée en 1937-1938 sous l'impulsion du Gouverneur général Brévié. Elle lutte surtout contre trois fléaux : les cataclysmes naturels (sécheresses, inondations), les disettes, l'usure, qui rendent précaire l'existence des foules indigènes.

A la suite des inondations provoquées par les crues de 1937, qui ont été graves et se sont étendues à tous les pays de l'Union, le Service des Travaux Publics a entrepris l'amélioration des digues de protection du Delta tonkinois et, en Basse Cochinchine, la régularisation de la crue du Mékong. Au seul Tonkin, une dépense de 1.400.000 piastres a été consacrée aux travaux effectués dans le bassin du Song Thu Binh. On a poursuivi, en outre, les aménagements hydrauliques destinés à augmenter la production du riz au Tonkin, en Annam et au Cambodge.

Les secours aux victimes de ces inondations (distributions d'argent et de rations, de semences et de boutures, création de centres d'hébergement, etc...) provenant de l'Administration et de la Charité publique, ont été largement répartis. Sans compter les dépenses pour travaux dans les régions sinistrées (environ 2.275.000 piastres), on a pu distribuer en secours 970.000 piastres provenant de la colonie et 3 millions de francs accordés par la Métropole (près de 13 millions de francs au total).

On s'est préoccupé à la fois de supprimer les disettes momentanées résultant des cataclysmes qui dévastent les récoltes et les habitations et d'atténuer la sous-alimentation chronique qui règne dans certaines régions. Dans ce but, les Pouvoirs Publics ont organisé des offices provinciaux d'alimentation indigène; des greniers de prévoyance; un service des approvisionnements.

Les offices provinciaux d'alimentation, constitués en 1937, centralisent les informations sur la situation agricole de leur région, contrôlent l'approvisionnement indigène, surveillent les stocks alimentaires, établissent un programme de lutte contre la disette et contribuent à la répartition des approvisionnements, des semences et des secours divers.

Dans chaque pays de l'Union, les Offices provinciaux sont contrôlés par un office local.

Les greniers de prévoyance, institués en 1938, sont destinés à mettre à la disposition des collectivités indigènes éprouvées le riz et les semences nécessaires à leurs besoins immédiats. En cas d'inondation ou de soudure difficile entre deux récoltes, ils consentent des prêts remboursables en nature moyennant un faible intérêt.

Le service des approvisionnements, créé aussi en 1938, prépare l'achat, en cas de besoin, de stocks de riz sur les marchés producteurs et achemine les quantités achetées vers les centres de distribution. Ce service comprend un Comité Central à Saïgon, principal marché de la colonie, un Comité local dans chaque pays de l'Union et un Comité provincial dans chaque circonscription.

Une des plaies sociales de l'agriculture indochinoise est l'usure, gagée sur la propriété du paysan, que pratiquent des prêteurs Annamites, Chinois ou Hindous. Les emprunts à un taux d'intérêt allant *par mois* de 3 à 10 p. 100 permettent à l'usurier d'acquérir vite et avantageusement la propriété foncière de ses victimes.

Pour protéger les indigènes contre cette honteuse spéculation, un décret de 1936 (promulgué en 1937 en Indochine) a soumis à diverses formalités les actes sous seing privé constitutifs de prêts d'argent. Ces actes devront être signés et les fonds versés en présence d'un fonctionnaire qualifié qui apposera son visa.

B. — *Les œuvres d'assistance* comprennent les Sociétés de Secours Mutuel, les Caisses d'Épargne

et de Prévoyance, les Habitations à bon marché, la Protection des métis franco-indochinois abandonnés.

Depuis longtemps s'était fait sentir la nécessité de réglementer l'organisation des sociétés de secours mutuel. Un projet de décret soumis au Ministre des Colonies a pour but d'adapter la législation métropolitaine sur la matière aux conditions locales.

Il n'existe actuellement en Indochine qu'une seule Caisse d'Épargne Postale, celle de Saïgon; mais on envisage la création d'une Caisse d'Épargne Postale locale, de façon à développer le sens de l'économie chez les indigènes.

Plusieurs entreprises commerciales et industrielles de la Colonie ont constitué des Caisses de Prévoyance à l'aide de versements patronaux et ouvriers. De nouveaux organismes de cette nature se sont créés à la suite de l'attribution d'un sursalaire aux employés européens.

Ce mouvement est encouragé par l'Administration.

La Municipalité de Hanoï a construit des immeubles salubres et à bon marché sur des terrains lui appartenant. Elle a été autorisée à les aliéner, sous forme de location-vente, pour permettre leur acquisition par des personnes peu fortunées.

La région de Saïgon-Cholon a construit des habitations de même nature pour y loger les ouvriers de ses services.

En ce qui concerne la protection des métis franco-indochinois abandonnés, l'Administration continue à s'intéresser aux enfants abandonnés nés d'un Français et d'une femme indigène. Le Gouverneur général a soumis au Ministre des Colonies un plan d'action pour leur éducation et leur placement. Ce projet augmente le nombre d'admissions de ces enfants dans les institutions chargées de leur éducation et crée à leur usage une ferme-école et des écoles d'enfants de troupe.

COCHINCHINE

Le remplacement du jute. — La Cochinchine possède une plante nommée « Rosel » qui pourrait être employée dans la fabrication des sacs pour le paddy comme le jute l'est aux Indes. A Baria, bien qu'aucune culture n'en ait été encore pratiquée, elle pousse spontanément et en abondance dans les champs et sur la montagne.

Une exposition de sacs de toutes sortes doit être organisée au prochain Congrès de l'Agriculture (elle aura lieu du 4 au 7 avril) et dotée de récompenses. Les paysans de toutes les provinces de la Cochinchine ont été invités à y exposer des sacs fabriqués soit avec du « Rosel », soit avec du chanvre, soit avec toute autre plante textile.

La Chambre d'Agriculture étudiera les qualités des différents sacs présentés et pourra ensuite encourager la culture du textile le plus intéressant pour la Colonie.

Le commerce des automobiles. — En 1939, l'Administration des Travaux Publics a immatriculé 1.116 voitures automobiles neuves, comme en 1938.

Sur 1.116 voitures vendues, l'an dernier, 927 sont de construction française (374 Citroën, 241 Renault, 227 Peugeot, 18 Hotchkiss, 13 Matford). Parmi les marques étrangères, 100 voitures Ford ont été vendues, ainsi qu'un certain nombre de voitures de luxe, Dodge et Chrysler notamment.

Une vingtaine de camions seulement ont été vendus par les garages locaux.

Le service de contrôle des automobiles a rapporté à l'Administration, pour l'année 1939, plus de 75.000 piastres pour la seule région Saïgon-Cholon.

TONKIN

Les nids d'hirondelles. — Leur principal centre de production est l'île rocheuse de Cu-Lao-Cham, face au col des Nuages et Faï-Foo.

Gia-Long, Empereur d'Annam, promet un jour une forte récompense à celui de ses sujets qui découvrirait à l'intérieur de ses états une denrée capable de donner une nouvelle et grande impulsion au commerce du pays. Ainsi furent découverts les nids d'hirondelles dans les îles de Nam-Ngai. L'heureux bénéficiaire de la récompense obtint de l'Empereur le monopole d'exploitation de cette richesse, qu'il légua lui-même à sa famille. Celle-ci fut exemptée des corvées relevant de sa province ainsi que du service militaire et autres charges. Peu à peu, elle fut légion et s'établit près de Faï-Foo dans un village qui existe encore sous le nom de Yen-Xa, « Village des nids d'hirondelles ».

Notons que ce mode concessionnaire d'exploitation est encore en vigueur en Annam. Chaque famille désignée par l'Empereur lui doit annuellement un lourd tribut qui équivalait, sous Gia-Long, à 80 livres sterling.

Les hirondelles font leurs nids en salivant abondamment. Leur salive calcaire se solidifie et se fixe à la roche.

Commercialement, il existe deux variétés distinctes de nids d'hirondelles. Les premiers sont produits par des hirondelles affectées de consommation et crachant le sang occasionnellement. Ce sont les plus renommés ; la cueillette ne s'en fait qu'une fois par an, au printemps. La deuxième variété est produite toute l'année ; mais la récolte du printemps est la meilleure, les nids étant plus lourds et plus riches ; il en suffit alors de deux pour faire un

taël (30 gr.) alors qu'avec des nids d'été, il en faut quatre, et même sept avec des nids d'automne.

La cueillette des nids est très pittoresque. Les indigènes fichent, entre les rochers, des perches de bambou au moyen desquelles ils s'agrippent et arrivent jusqu'au nid qu'ils décollent de la pierre, à l'aide d'un couteau. Malheureusement, les nids se trouvent en général aux arêtes mêmes des roches et chaque année ce travail cause la mort de plusieurs hommes.

Un représentant de la famille concessionnaire ou « dol » surveille les opérations et empêche tout vol de cette précieuse marchandise.

Hong-Kong est le gros entrepôt des nids d'hirondelles. De riches firmes chinoises en ont un véritable monopole de distribution dans toute la Chine.

Le potage aux nids d'hirondelles est, au dire des Chinois, un mets des plus succulents. D'autre part, la médecine chinoise prête aux nids d'hirondelles des propriétés très précieuses en ce qui concerne les affections des poumons et de l'estomac.

CAMBODGE

Les grandes manœuvres. — Pour la première fois, viennent de se dérouler au Cambodge les grandes manœuvres de l'armée indochinoise, et dans des conditions dont le commandement avait systématiquement multiplié les difficultés. Le thème général était le suivant : l'ennemi, venu par mer et abordant l'Indochine par le golfe de Siam, a occupé l'île de Phu-Quôc, puis réussi à débarquer sur le rivage cambodgien. Il s'avance vers Phnom-Penh, dans l'intention de couper les communications entre cette ville et Saïgon. La défense s'organise et a pour mission de le rejeter à la mer.

Les difficultés particulières de la manœuvre étaient de trois sortes. En ce qui concerne les effectifs, les éléments engagés ne comptaient pas moins de 12.000 hommes, et étaient composés en grande partie d'unités récemment formées : l'occasion allait être donnée d'éprouver à la fois la résistance physique et l'habileté manœuvrière des réservistes.

Autre difficulté : le terrain. La région choisie, entre Phnom-Pehn et Kampot, à 300 kilomètres de Saïgon, n'est reliée à la capitale du Sud que par un réseau routier à faible rendement. Toutes les routes traversent le Mékong et ses défluent ; leurs larges coupures ne peuvent être franchies qu'avec des moyens à débit réduit.

Troisième difficulté enfin, fonction des deux premières : le ravitaillement. Ravitaillement en vivres, en munitions et — le plus délicat peut-être — en eau potable. Il avait été décidé, pour la première fois et sur une grande échelle, de faire appel à des moyens de transport rustiques réquisitionnés sur le terrain même, et d'expérimenter le rendement qu'ils pouvaient fournir.

Les manœuvres ont rencontré, à tous les points de vue, un plein succès. Le Gouverneur général de l'Indochine, Général d'armée Catroux, qui se rendit au Cambodge pour assister à leur dernière phase, en soulignait en quelques mots les enseignements : « Elles ont mis en relief le moral élevé et la bonne condition matérielle et sanitaire des troupes, ainsi que la valeur du Commandement, des États-Majors et des Services, et ont fait apparaître chez les populations protégées une sympathie et un empressement chaleureux à l'endroit de l'Armée. »

Telle fut aussi l'impression des missions militaires étrangères : britannique, chinoise, hollandaise, japonaise et siamoise, conviées à y assister. Elles ne prirent pas un moindre intérêt aux méthodes civiles observées par elles sur le vif qu'à la démonstration militaire elle-même.

LAOS

Voyage du Gouverneur général. — Le Gouverneur général a passé la dernière décade de février dans les régions du Nord et du Centre du Laos où il a étudié sur place les problèmes politiques et économiques.

Il a vu à Luang Prabang le Roi Sisavangvong dont le ferme attachement à la France s'est affirmé par l'éclat et la chaleur de l'accueil qu'il a réservé au Gouverneur général. Les sentiments manifestés par ce Prince et par ses sujets ont témoigné que, dans cette marche avancée de l'Indochine qui confine à la Chine, à la Birmanie et au Thailand, la solidarité entre le pays protégé et le pays protecteur est entière.

A Luang Prabang, comme à Vientiane et Thakhek, le Général Catroux a recueilli l'expression du même désir unanime, celui de voir doter le Laos des indispensables voies de communications qui assureront l'écoulement de ses produits vers la mer. Il a étudié sur place diverses questions économiques liées aux grandes voies de communications constituées par les routes coloniales n^{os} 13 et 14.

La première, doublant du Nord au Sud le Mékong, assure les évacuations vers le Sud des produits dans les régions restées jusqu'ici à l'écart des grands courants économiques.

La seconde, la route n^o 14, dont la construction se poursuit rapidement et reliera Tourane à Saïgon à travers les plateaux Moïs du Sud-Annam, permettra d'intégrer effectivement dans l'Union indochinoise toute une population de race indonésienne, jusqu'ici partiellement à l'écart de l'évolution générale du pays. Elle assurera la mise en valeur de terres particulièrement favorables à la culture du café et du thé. Enfin, elle formera dans le système défensif de l'Indochine une importante rocade intérieure longue de 8.000 kilomètres, en arrière des fronts maritimes de l'Annam.

Le Général Catroux a donné une attention spéciale à l'organisation sanitaire des chantiers de la route n^o 14. Il y a constaté le parfait état physique des travailleurs et des légionnaires qui les encadrent et les dirigent.

Au cours de sa tournée, le Général Catroux a étudié en outre les principales questions intéressant les régions qu'il traversait : l'organisation des pêcheries sur le grand lac cambodgien, la protection et l'assistance médicale en pays Moi, etc... Il a visité les plantations de thé et de café du Kontum et de Ban-mé-thuot, les stations d'élevage de races bovine et chevaline d'Angkhe, les postes de garde indigène de la région Moï.

Levant

GÉNÉRALITÉS

Aux frontières de la Turquie et de l'Iran.

— La conclusion du traité de Moscou du 12 mars 1940 entre l'U. R. S. S. et la Finlande rend au Gouvernement soviétique sa liberté d'action dans les pays du Proche-Orient. Le moment est donc venu de dire ici que, dès le début de l'année présente et au plus fort de sa lutte contre la Suomi, les gens de Moscou ont préparé une offensive sur les frontières de ces pays. On sait que le D^r Todt, le principal auteur de la ligne Siegfried, s'est rendu dans les pays soviétiques situés sur les rives de la Caspienne pour y inspecter et consolider les fortifications russes aux frontières de la Turquie et de l'Iran, tandis que ces deux Etats, de leur côté, prenaient les mesures utiles pour se défendre contre une attaque éventuelle de l'U. R. S. S. ; on sait aussi que des forces militaires sont massées en territoire russe dans le Caucase, et prêtes à agir lorsque l'ordre leur en sera donné ; on sait enfin que, d'après le *Popolo di Roma*, les autorités soviétiques auraient fait, dans la première quinzaine de mars, évacuer le port géorgien de Batoum par sa population civile.

Au milieu de février ont eu lieu, dans la Mer Noire, des grandes manœuvres de la flotte soviétique, accompagnées d'exercices de l'artillerie côtière et de l'aviation maritime. A ces manœuvres ont participé des unités de toutes classes dont les deux tiers étaient des navires récemment sortis des chantiers maritimes soviétiques où ils avaient été construits... Le commandant de la flotte a particulièrement, à l'issue des manœuvres, souligné l'efficacité du tir à la torpille ; il a aussi déclaré que la flotte était prête à détruire tout ennemi dans les eaux territoriales russes.

Le moment choisi pour ces manœuvres navales a été critiqué par nombre de journaux turcs, qui y ont vu un avertissement donné par l'U. R. S. S. à la Turquie ou une tentative pour troubler les relations turco-soviétiques et pour déchaîner la guerre dans le Proche-Orient.

Un peu plus tard (fin de février), c'est dans la Mer Caspienne qu'ont eu lieu des manœuvres navales russes, avec la participation des canonnières de la flotte soviétique de ce bassin fermé.

Notons encore, à propos de la Mer Noire, que, depuis le milieu du mois de février, le pétrole soviétique de la presqu'île d'Apchéron est transporté par des pétroliers russes de Batoum jusqu'à Constantza en Roumanie, où la société « Pétrole Block » a loué tous les entrepôts disponibles. Cette huile brute est ensuite transportée, après raffinage dans les raffineries contrôlées par les Allemands à Ploesti, jusqu'en Allemagne par des wagons-citernes allemands dont un grand nombre serait arrivé à Constantza au début du mois de mars.

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

La réforme de l'Etat libanais. — En application de l'arrêté du Haut-Commissaire n° 352 L. R., en date du 23 novembre 1939, le Gouvernement de la République libanaise a pris différents arrêtés relatifs à la réforme de l'Etat. On annonce en même temps que le statut des fonctionnaires est à l'étude, et que ce texte précisera les conditions de leur recrutement et de leur avancement. D'autres mesures également à l'étude concerneront les municipalités; dès maintenant, le Conseil municipal de Beyrouth est dissous, et une commission spéciale est désignée pour en remplir les fonctions.

Relations commerciales avec l'Irak. — Les journaux de Beyrouth ont annoncé au début de mars qu'environ 150.000 tonnes de blé en provenance de l'Irak allaient être expédiées en Syrie et au Liban, où, par arrêté n° 39, le Haut-Commissaire avait, un peu auparavant, prescrit la déclaration de toute quantité de farine supérieure à 2 tonnes.

Ce n'est pas, au reste, avec les seuls pays sous mandat français que se développent les relations économiques de l'Irak; il en est ainsi avec la France elle-même, qui envoie sur les bords du Tigre des médicaments et d'autres produits que l'Irak se procurait naguère en Allemagne, et qui s'y procure en échange de la laine et du bétail.

Effets de la nouvelle réglementation douanière. — Le renchérissement des matières premières provoqué par la guerre et par les mesures de toutes sortes qui en ont été la conséquence, comme aussi la nouvelle réglementation douanière entre les pays sous mandat et la Palestine, ont arrêté de façon notable l'activité de l'industrie du tissage en Syrie. Au début du mois de janvier, sur les 6.000 métiers à bras dont dispose la ville d'Alep, 1.500 à peine continuaient de fonctionner et de l'arrêt des autres résultait le chômage d'environ 6.000 ouvriers.

Pour le reboisement du Liban. — En 1924, le Général Weygand, alors Haut-Commissaire, avait témoigné de toutes les manières quel intérêt il portait à la conservation des forêts au Liban et en Syrie. Il en a fourni une preuve nouvelle en acceptant de présider, le 10 décembre dernier, la manifestation dite « Journée Nationale de l'Arbre », organisée à Beyrouth par la Société des Amis des Arbres. A cette occasion, le Général Weygand a adressé aux Libanais un chaleureux appel, dans lequel il a fait l'éloge des arbres de la contrée.

L'arbre du Liban est un des plus beaux et des plus célèbres attrait de ce pays, a-t-il écrit. Il en pare la beauté naturelle. Il encadre les merveilleux paysages de sa montagne et de son rivage. La forêt, sagement et méthodiquement exploitée, est en outre une source de profit; il importe donc de protéger les arbres et de les aider à se multiplier... Le Libanais voudra aimer ses arbres comme on aime un bien de famille précieux, conservé tout à la fois en raison de sa beauté, de la richesse qu'il représente et des souvenirs traditionnels qu'il éveille.

De son côté, M. Gabriel Puaux, qui a présidé la Journée nationale de l'Arbre à la place du Général Weygand — à Paris le 10 décembre, — a prononcé, à cette occasion, un discours dans lequel il s'est inspiré du cèdre pour donner d'excellents conseils politiques aux Libanais.

N'oubliez jamais (a-t-il dit) la croissance lente du cèdre et songez à la senteur amère et aromatique de son bois que l'on dit incorruptible aux vers: c'est tout un programme de sagesse et de vertu que vous enseigne l'emblème national. Et c'est aussi l'engagement d'honneur pris par vous de faire revivre dans son antique splendeur la forêt du Liban, chantée par l'Ecclésiaste, et presque entièrement disparue il y a quinze siècles.

Comment faire pour réaliser ce programme de reconstitution et pour que le Liban devienne ce qu'il doit être: « une forêt et un verger »? Le Haut-Commissaire a promis que l'Etat appuierait les efforts des Amis des Arbres pour reboiser le pays et qu'il serait « un bon chien de garde ». Et il a précisé cette promesse en ces termes:

La renaissance de la forêt libanaise exige pour sa protection la vigilance d'un dogue. A cette tâche l'Etat libanais ne peut faillir. Des mesures viennent d'être prises, qui permettront, je l'espère, cette indispensable surveillance. Les gardes-forestiers seront incorporés dans la gendarmerie et celle-ci assumera dorénavant la mission d'appliquer dans toute leur rigueur les règlements forestiers. Les peines d'amendes s'accompagneront de peines de prison.

Je tiens à exprimer le vœu que l'exécutif et les parquets se montrent impitoyables dans l'application de la loi, qui, ai-je besoin de le dire, doit être égale pour tous et n'épargner aucun des délinquants.

En Syrie comme au Liban, les paroles du Général Weygand et de M. Puaux ont été entendues et comprises. Le Gouvernement syrien a recommandé aux divers mohafez de réprimer strictement toute tentative de déboisement chacun dans son mohafezat.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE ET IRAK

La nouvelle politique britannique en Palestine. — Le Haut-Commissaire a fait une déclaration dans laquelle il a exposé les grandes lignes d'une nouvelle politique britannique visant à encourager le bien-être des populations de l'Empire et de celles des pays sous mandat. Dans ce but le Gouvernement de la Palestine élabore un plan général de développement et d'amélioration des conditions d'existence des indigènes de la contrée ; un comité consultatif, formé de hauts fonctionnaires et présidé par le trésorier du Gouvernement, assiste le Haut-Commissaire dans l'élaboration de ce plan, qui, une fois établi, sera soumis à l'approbation du cabinet britannique.

En attendant, et par suite de l'amélioration générale de la situation, 450 détenus politiques arabes ont été libérés dans les premiers jours de mars, après examen particulier de chaque cas.

La population israélite de la Palestine. — Par l'immigration et du fait des naissances, le chiffre des Israélites, qui était de 416.000 en 1937, a passé à 437.000 en 1938 et à 477.000 en 1939. L'accroissement a été particulièrement fort en 1939, l'ensemble de la population juive, le Yichouw, ayant alors absorbé 32.000 Israélites originaires, pour la plupart, de l'Europe centrale et orientale.

Australiens et Néo-Zélandais en Palestine. — Les premiers contingents envoyés par l'Australie et par la Nouvelle-Zélande prendre leur place parmi les armées britanniques sont arrivés en Egypte dans la première décade de février. Ils y ont été reçus par M. Anthony Eden, ministre des Dominions, venu d'Angleterre par la voie des airs, et passés en revue par le Général Anthony Wavell, commandant supérieur des troupes britanniques dans le Moyen-Orient, et par le Général Weygand, venu de Beyrouth pour répondre à l'invitation du général anglais. Ils ont ensuite gagné, vers la fin du même mois, les camps qui avaient été aménagés pour eux en Palestine ; ils y sont sous le commandement du Général Sir Thomas Blamey, dont les services, au cours de la guerre de 1914-1918, ont été brillants.

Ce sont tous des volontaires ; ils appartiennent aux milieux les plus différents et comptent parmi eux des représentants de toutes les classes sociales et de toutes les professions. Ils sont pourvus d'armes et de munitions fabriqués en Australie et sont déjà, dit-on, remarquablement entraînés.

Les matières premières et l'industrie palestinienne. — D'importantes commandes, surtout en produits de parfumerie et en textiles, ont été passées par l'Inde britannique aux industriels de Palestine. La Syrie et le Liban ont,

d'autre part, accentué leurs achats sur le marché palestinien, à tel point qu'une usine de textiles de la région de Caïffa a travaillé à plein rendement, en janvier, à trois équipes par jour, pour exécuter une importante commande passée par Beyrouth. Aussi certaines fabriques dont la capacité de production est limitée ont-elles refusé d'accepter de nouvelles commandes, d'autant plus que l'importation des matières premières se trouve parfois non pas seulement gênée, mais entravée par les circonstances actuelles. Des mesures d'urgence ont été prises pour hâter l'expédition des matières premières déjà commandées et pour en constituer des stocks suffisants.

Peut-être convient-il de rattacher à ces mesures l'annonce de l'ouverture de pourparlers (au début de février) entre des planteurs juifs et arabes de Palestine et la Société polonaise de navigation « Zegluga Polska ». Il s'agirait de l'achat des navires marchands polonais qui ont pu s'échapper de la Baltique et qui se trouvent actuellement dans des ports anglais et français ; ces navires seraient employés au transport des importations et des exportations palestiniennes.

Une raffinerie de pétrole à Caïffa. — Une raffinerie de pétrole a commencé de fonctionner le 1^{er} janvier 1940 à Caïffa, fournissant aux pays du Proche-Orient la quantité de pétrole dont ils ont besoin pour leur ravitaillement. Elle devance ainsi de plusieurs mois — de huit mois, au dire du *Saut-el-Ahrar* — la mise en activité de la raffinerie de pétrole de Tripoli de Syrie

Une mission militaire irakienne au Yémen. — Au début de mars est partie de Bagdad une mission militaire qui, par Damas et Port-Saïd, se rend au Yémen. Le chef de cette mission est porteur, pour l'Emir Yahia, d'un message personnel dans lequel le Régent de l'Irak exprime au souverain du Yémen son désir de collaborer avec lui dans toute la mesure du possible pour le bien des deux pays.

TURQUIE

La loi sur la protection de la Nation. — L'Assemblée nationale d'Ankara votait récemment, « sur la protection de la Nation », une loi dont le Gouvernement a décidé la mise en application à partir du 20 février. Ainsi sont confiés au Gouvernement les pleins pouvoirs pour le contrôle de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, du prix des produits de première nécessité, des loyers, etc., et le Gouvernement exerce ces pleins pouvoirs par l'entremise d'une Commission de coordination présidée par le premier Ministre. Cette résolution a ravivé à Berlin les craintes qu'avait naguère fait naître la conclusion du pacte anglo-franco-turc ; elle a également provo-

qué, en Turquie même, des craintes injustifiées sur une prochaine entrée en guerre du pays comme aussi la publication d'informations de source étrangère sur une prochaine mobilisation. Le Président du Conseil, M. R. Saydam, a tenu à démentir toutes ces rumeurs dans son allocution radiodiffusée le 29 février. Il y a rappelé qu'aucune décision relative à la mobilisation et à la guerre ne sera prise sans l'approbation de la grande Assemblée nationale.

Déclarations du Président du Conseil. —

Le 29 février, dans cette même allocution radiodiffusée, le président du Conseil des Ministres, a fait, au sujet des relations de son pays avec l'U. R. S. S., la déclaration suivante :

Dans nos rapports avec l'U. R. S. S., il n'y a rien de changé depuis six mois.

Nous vivons à une époque où tout le monde garde le secret de ses intentions. Aussi ne peut-on guère donner d'assurance pour personne, sinon pour soi-même. Mais quant à moi, je le dirai courageusement : Nous, nous ne sommes nullement disposés à procéder à une action quelconque contre l'U. R. S. S. D'ailleurs, personne ne nous le demande.

L'U. R. S. S. entreprendra-t-elle une action directe contre nous ? Aucune preuve ne se manifeste, quant à présent, qui permette de supposer pareille éventualité.

Nos engagements sont clairs, nos intentions et nos buts sont définis ; nous avons tracé notre espace de sécurité par nos traités d'alliance qui sont connus de tous. Nous avons dit et montré clairement le moment où peut naître chez nous une atmosphère de sécurité... Toutefois la clarté, la loyauté et la fidélité de notre politique ne peuvent pas nous empêcher de faire notre devoir ni de prendre les mesures que nous jugerons utiles pour notre propre sauvegarde ; personne n'en doit douter.

Le Conseil suprême de la Défense nationale. — Les 7, 8 et 11 mars, sous la présidence du Président de la République, le Conseil suprême de la Défense Nationale a étudié un certain nombre d'importantes questions militaires, en particulier celles qui ont trait aux préparatifs et aux mesures concernant la défense du pays ; il les a jugées satisfaisantes.

L'accord anglo-franco-turc à la Société des Nations. — Le paragraphe 2 de l'article 19 de la Convention de Montreux concernant le régime des Détroits est ainsi conçu :

Il sera interdit aux bâtiments de guerre de toute puissance belligérante de passer à travers les Détroits, sauf dans les cas rentrant dans l'application de l'article 25 de la présente convention, ainsi que dans le cas d'assistance prêtée à un Etat victime d'une agression, en vertu d'un traité d'assistance mutuelle engageant la Turquie, conclu dans le cadre du pacte de la Société des Nations, enregistré et publié conformément aux dispositions de l'article 18 dudit pacte.

L'article 3 du traité anglo-franco-turc du 19 octobre 1939 se référant formellement à ce texte, il était naturel que les Puissances signataires de l'accord d'Ankara le fissent enregistrer

à Genève. C'est ce que la France, d'accord avec les cosignataires du pacte d'assistance mutuelle, a pris soin d'exécuter le 19 février 1940.

Une mission franco-britannique à Ankara.

— L'Air Marshal Sir William Mitchell, commandant en chef de la « Royal Air Force » dans le Moyen-Orient, et le Général Jauneaud, commandant des forces aéronautiques en Syrie et au Liban sont arrivés le 9 mars à Ankara, accompagnés de leurs officiers d'état-major. Ils y ont trouvé l'accueil le plus courtois et le plus cordial et sont repartis le 13, après avoir eu avec les grands chefs militaires turcs les conversations les plus utiles, pour visiter, à Eskichehir, une base aérienne avant de rentrer à leur point de départ.

Un démenti à la propagande allemande. —

C'est l'arrivée de troupes australiennes et néo-zélandaises en Egypte, puis leur installation dans les postes qui leur avaient été réservés dans le Moyen-Orient qui l'a fourni. Ainsi a été réduit à néant un des arguments de la propagande nazie ; celle-ci ne cessait d'affirmer que les Alliés abandonneraient la Turquie à son sort en cas d'une agression étrangère, et la présence des troupes alliées, des généraux Weygand et Wavell fournit, au contraire, la preuve que les Puissances occidentales apporteront à la Turquie toute l'aide qui lui serait nécessaire. Aussi, à son retour d'Egypte, M. Anthony Eden, ministre des Dominions, a-t-il pu parler à la presse britannique de « l'excellent effet produit dans le Proche-Orient par cette démonstration de l'unité impériale ». Il avait déjà dit en Egypte que la présence des Australiens et des Néo-Zélandais constituait « une nouvelle réfutation pratique des allégations lancées par la propagande ennemie et tendant à persuader le monde, et spécialement le monde arabe, que les Dominions du Commonwealth britannique ne sont pas unis pour un seul but : gagner la guerre ».

Un accord commercial avec l'Angleterre.

— Le 3 février a été conclu à Londres un accord commercial anglo-turc qui est entré en vigueur le 19 du même mois et est valable jusqu'au 31 mars 1941, puis renouvelable par tacite reconduction, sauf préavis de trois mois de l'une ou de l'autre des deux parties. Aux termes de cet accord, toutes les exportations dans l'un et l'autre sens (Turquie vers l'Angleterre et vice-versa) doivent faire l'objet de compensations. La valeur « F. O. B. » des marchandises exportées en compensation vers la Turquie ne doit pas dépasser 80 p. 100 de la valeur des marchandises exportées en compensation vers la Grande-Bretagne.

Dès la fin de février, un achat de près de 6.000 t. de figues et de raisins secs avait été conclu par les Britanniques en vertu de cet accord, comme aussi un achat de tabac pour un montant annuel de près de 1 million de livres.

Extrême-Orient

CHINE

Le coût de la campagne japonaise. — Nous ne savons pas ce que la défense de son territoire peut coûter à la Chine; mais nous connaissons depuis quelques semaines ce que son entrée en guerre et le développement des opérations subséquentes ont coûté au Japon, grâce à des chiffres publiés par son Ministère des Finances. D'après lui, compte tenu des prévisions budgétaires du prochain exercice (ces prévisions sont actuellement soumises à la Diète), les dépenses totales relatives au « regrettable incident » de Chine s'élèvent à 16 milliards 455.077.000 yens, dont 11 milliards 109.019.000 représentent les dépenses extraordinaires de l'armée, 3.046.058.000 celles de la marine et 2.300 millions constituent des réserves.

Cet énorme total ne diminue en rien l'ardeur du Japon à poursuivre ses buts de guerre, si l'on s'en rapporte à la déclaration que le Général Nishio a faite à des journalistes, le « Jour de l'Empire ». Le Général en chef des forces expéditionnaires en Chine s'est alors exprimé ainsi :

Les troupes japonaises en Chine sont, en ce jour, résolues à poursuivre le règlement de l'affaire de Chine par la destruction du régime antijaponais de Tchoung-King, remplissant ainsi la mission qui leur incombe, afin d'exalter la dignité de l'armée à la lumière de la grande idée sur laquelle est fondé l'empire.

Par là s'éclaire la déclaration, un peu postérieure du porte-parole du bureau de la marine, disant que le Japon « désire par-dessus tout éviter » une extension de la guerre européenne à l'Extrême-Orient.

Conditions japonaises de la fin de la guerre.

— C'est une déclaration digne d'être retenue que le Général Yanagawa a faite au milieu de février devant la Commission du budget de la Chambre des Représentants au sujet de la fin de la « regrettable affaire » de Chine. Aussi la reproduisons-nous intégralement.

On considérera l'affaire de Chine comme terminée, a dit le général, lorsqu'il n'y aura plus de nécessité pour le Japon de maintenir en Chine d'importants effectifs de ses forces terrestres et navales, à la suite de la soumission de la Chine à la volonté du Japon, qui vise au rétablissement de l'ordre normal dans ce pays, ou, pour employer une forme précise, à la suite d'une demande de paix de la part du gouvernement de Tchoung-King, ou de la dissolution volontaire de ce gouvernement et du regroupement de ses parties composantes sous la bannière du nouveau régime central de la Chine, ou enfin de la collaboration du gouvernement de Tchoung-King avec le nouveau régime central dans la poursuite d'un but commun.

La date à laquelle une telle situation se présentera dépend entièrement du développement que prendra le nouveau gouvernement central, mais il y a lieu d'avoir confiance à cet égard.

L'activité de Wang Ching Wei. — Cette déclaration a suivi de peu de semaines la fin de la conférence de Tsingtao (cf. l'Asie Fr. de février, p. 52) et montre quels espoirs le secrétaire général du Bureau des Affaires chinoises mettait dans le Dr Wang. Celui-ci n'a pas déçu son attente et a travaillé de tout son pouvoir à préparer l'établissement du « Gouvernement de la République chinoise de Nankin ». Le Conseil politique central, dont la réunion avait été annoncée d'abord pour le 6 mars, puis avait été retardée, par suite de divergences de vues entre les éléments qui le composent, a fini par tenir séance et a fixé au 30 mars l'installation du nouveau Gouvernement.

On a, de Hong-Kong, télégraphié à l'Agence Reuter les conditions auxquelles le Japon reconnaîtrait le Gouvernement de Nankin et auxquelles aurait souscrit le Dr Wang en sa double qualité de Ministre des Affaires étrangères et de Président du Yuan exécutif. Voici, sous toutes réserves, les clauses de l'accord conclu entre les Japonais et le chef du groupe orthodoxe du Kouomingtang, telles que les a publiées *Le Temps* du 9 mars :

1° Le nouveau gouvernement reconnaîtrait l'indépendance du Mandchoukouo ; — 2° la Chine du Nord serait zone semi-indépendante, mais ses douanes, sa monnaie et ses affaires étrangères seraient contrôlées par le nouveau gouvernement ; — 3° la Mongolie intérieure constituerait une zone spéciale, les Japonais ayant le droit d'y faire stationner 100.000 hommes pendant dix ans au plus ; — 4° les Japonais auraient le droit de faire stationner des troupes en certains points importants, dont 5.000 hommes à Changhaï et 2.000 à Hankéou. Ils se retireraient de tous les autres endroits de la Chine dès que le pays serait suffisamment pacifié ; — 5° le Japon prendrait des mesures pour renoncer à ses droits d'exterritorialité. Après quoi la question de l'abolition des concessions étrangères serait posée ; — 6° le Japon mettrait à la disposition du nouveau gouvernement chinois certains techniciens ; — 7° les banques d'émission de billets protégées par le Japon dans la Chine centrale et septentrionale continueraient leur activité, mais, finalement, on instituerait une nouvelle monnaie ; — 8° toutes les concessions commerciales et industrielles où le Japon a des intérêts seraient transformées en consortiums mixtes sino-japonais avec une participation chinoise de 51 p. 100, sauf dans les industries vitales de la Chine du Nord, où la participation japonaise serait de 55 p. 100 ; — tous les moyens de transport deviendraient des entreprises mixtes sino-japonaises avec participation chinoise de 51 p. 100, excepté dans les principaux chemins de fer stratégiques de la Chine du Nord où la participation japonaise serait de 55 p. 100 ; — 10° les consortiums étrangers travaillant en Chine se verraient offrir des participations. Ceux qui refuseraient seraient progressivement forcés de quitter la Chine ; — 11° un organisme sino-japonais comprenant des officiers et des civils japonais serait institué pour régulariser le cours du fleuve Yang-Tsé ; — 12° les emprunts étrangers accordés avant 1938, année où Wang Ching Wei se sépara du maréchal Tchiang Kai Chek, seraient reconnus, mais non les emprunts politiques accordés depuis.

Au lendemain de la signature de cet accord et à l'occasion du 15^e anniversaire de la mort de Sun Yat Sen, Wang Ching Wei a publié (le 12 mars) un manifeste dans lequel il affirme que la nation chinoise unie et dirigée par un Gouverne-

ment puissant (c'est le futur gouvernement de Nankin qu'il qualifie ainsi) sera maintenant capable de rajuster ses relations avec les nations étrangères et d'assurer à la contrée une ère de paix et de bonheur en éliminant toutes les horreurs de la guerre.

L'analyse du manifeste transmise de Tokio au journal *Le Temps*, et publiée par lui le 14 mars, se poursuit ainsi :

Le manifeste plaide pour une coopération dans tous les domaines avec le Japon, afin de permettre aux nations d'Extrême-Orient de développer leur indépendance, et approuve les principes de collaboration avec le Japon tels qu'ils ont été définis par la déclaration du prince Konoye en décembre 1938, principes qui ont servi de base dans les négociations entre Wang Ching Wei et le gouvernement japonais.

Le détail des accords rajustant les relations entre la Chine et le Japon sera donné plus tard, mais le manifeste affirme que l'entente entre les deux pays ne dépassera pas le cadre des principes précités et n'influera en rien sur l'indépendance de la vie nationale de la Chine. Les intérêts légitimes des tierces puissances en Chine ne seront pas lésés et le rétablissement de la paix permettra, au contraire, leur développement.

Le nouveau gouvernement de la Chine centrale n'a pas seulement l'intention de coopérer avec le Japon au point de vue économique; il souhaite aussi que le capital et les techniciens étrangers participent à la reconstruction et à la prospérité de l'Extrême-Orient. Ainsi (affirme le manifeste) le nouveau gouvernement ne profitera pas seulement à la Chine et au Japon, mais aussi à toutes les nations du monde.

Enfin, le gouvernement national de Tchoung-King est invité à conclure un armistice immédiat, de façon à permettre l'établissement d'une paix totale, afin que cesse « une lutte amoralisée entre frères de race », car « le Japon et la Chine sont les piliers de l'Asie centrale ».

Attitude de Tchiang Kai Chek. — Que va répondre Tchiang Kai Chek à une invitation de ce genre ? La continuation des hostilités dans différentes parties de la Chine, avec des alternatives dans le détail desquelles nous ne saurions entrer (car il est bien difficile d'en dégager des faits précis en dehors du maintien des Japonais à Nanning, de leur occupation de Wenteng dans le Chantoung oriental et de l'achèvement de leur main mise sur l'île de Haïnan), la continuation des hostilités, disons-nous, constitue déjà une indication. En voici une seconde : à la fin de février, un porte-parole du Gouvernement de Tchoung-King a affirmé que ceux dont il était le représentant entendaient plus que jamais poursuivre la lutte jusqu'à la victoire. Enfin, on a récemment annoncé, de Tchoung-King, la conclusion d'un nouvel accord entre le Gouvernement dont Tchiang Kai Chek est l'animateur et les troupes communistes chinoises opérant dans le Nord-Est de la Chine. Jadis en révolte contre ce Gouvernement, les dites troupes communistes s'étaient ralliées à lui dès le début de la guerre de résistance contre le Japon. En vertu du nouvel accord, le Gouvernement central de Tchoung King couvrirait les dépenses de deux corps d'armée composés de troupes communistes, soit au total six divisions,

au lieu d'un seul corps d'armée comme précédemment. La discipline serait maintenue par un commissaire spécial désigné par le Gouvernement de Tchoung-King.

Une opinion sur la situation. — Quel jugement porter sur la situation actuelle ? Il y a quelques jours, un ami du Comité, très averti des affaires de la Chine, où il a longtemps vécu dans un excellent poste d'observation, nous écrivait :

Ce qui manque aux Japonais pour mener à bien leur projet de domination en Chine, c'est d'y trouver des hommes qui acceptent le rôle de protéger et la charge de maintenir l'ordre à l'intérieur des lignes trop étendues de leur occupation; ils doivent, pour cela, utiliser leurs propres troupes et elles sont insuffisantes pour tenir un pareil front. Ils ont fait fond sur Ou peï fou, qui les a leurrés, et qui d'ailleurs vient de mourir. Ils soutiennent maintenant Wang Ching Wei; mais c'est un politicien plutôt qu'un homme d'action. Je doute de sa réussite. S'il marche la main dans la main des Japonais, il n'aura pas la confiance de ses compatriotes, et s'il montre de l'indépendance réelle, ses nouveaux maîtres ne le toléreront pas. Ils voudraient bien sortir de la fâcheuse aventure où leur superbe les a engagés, car elle est ruineuse; mais les conditions d'une paix possible ne sont pas acceptées par leurs militaires, qui sont toujours tout puissants. Les personnalités que Wang a réunies pour former son gouvernement indiquent bien qu'il est obligé de composer avec les différents clans de ses compatriotes et qu'il ne peut faire ce qu'il veut. En réalité, c'est Tchiang Kai Chek qui, par pure inertie, tient les clefs de la situation; mais il n'y a pas que les Japonais qui soient las de cette guerre, et ne sera-t-il pas abandonné par ceux qui le soutiennent encore ? Il faudrait être au cœur de la Chine pour le savoir... et encore.

La question du bas Yang-Tsé. — Elle n'a réalisé aucun progrès depuis le 18 décembre, date où le Gouvernement japonais a parlé de sa réouverture à la navigation internationale (cf. notre numéro de janvier 1940, p. 28). On s'est même demandé s'il ne convenait pas de tenir cette promesse de réouverture annulée par une déclaration faite au milieu de février par le Général Hata devant la sous-commission du budget, à la Chambre des Représentants.

C'est l'armée (a-t-il dit) qui décidera de la réouverture ou de la non-réouverture du Yang-Tsé à la navigation générale, et cette décision sera prise du point de vue des opérations militaires en tenant compte de la situation réelle dans la région et du degré de paix ou d'ordre public qui y sera observé.

Une déclaration un peu postérieure du porte-parole du Ministère de la Marine a donné la présence de nouvelles mines chinoises pour une des raisons qui retardaient l'ouverture du Yang-Tsé à la navigation étrangère, les autorités japonaises voulant éviter que des navires européens soient endommagés. Mais on n'a nullement dit que l'attitude des Etats-Unis à l'égard du Japon pût avoir quelque influence sur les décisions du Gouvernement à propos du grand fleuve. Le Fleuve Bleu sera rouvert à la navigation le jour où les

autorités locales estimeront que le développement de la situation en Chine le permettra et si aucune obstruction venant d'une ou de plusieurs tierces puissances gêne le moins du monde les opérations militaires japonaises et les efforts du Japon pour maintenir l'ordre et la paix dans le pays.

La question de la frontière mongolo-mandchoue. — Nous avons déjà signalé l'arrêt des conférences engagées à Tchita (cf. notre numéro de janvier, p. 28) ; il n'est pas sans intérêt d'y revenir pour indiquer les raisons de cette interruption. Le but des conférences était (on se le rappelle) de préciser la frontière entre la république populaire de Mongolie et le Mandchoukouo, dans les limites du conflit soviéto-japon de 1939, au moyen de documents officiels offrant toutes garanties aux deux parties. Or les divers documents soumis à l'examen des deux commissions mixtes fonctionnant à Tchita et à Kharbine ont été récusés par les membres soit de l'une, soit de l'autre de ces commissions ; aussi, chacune d'elles étant demeurée sur ses positions, force a été à la conférence de se séparer sans donner de solution au litige :

Etant donné (dit l'agence Tass) que les documents présentés par la délégation nippo-mandchoue qui avaient pour but d'argumenter en vue d'une nouvelle révision de la ligne frontière existante depuis longtemps et qui n'était contestée antérieurement par personne, sont apparus privés de l'apparence de documents officiels dignes de confiance, la délégation soviéto-mongole a refusé de reconnaître ces documents comme base pour la précision de la frontière ;

Etant donné le refus de la délégation soviéto-mongole...

Cet arrêt des négociations a été vivement ressenti à Tokio, où un membre de la Chambre des Représentants a reproché à M. Arita « d'avoir trompé la nation en présentant les négociations entre le Japon et l'U. R. S. S. comme *se déroulant de façon satisfaisante* alors qu'en réalité la Commission de délimitation des frontières s'était terminée sur un échec le 30 janvier ». Depuis lors, toutefois, il a été annoncé que le Gouvernement soviétique avait accepté, en principe, les propositions japonaises sur la reconstitution d'une commission pour la démarcation des frontières soviéto-mandchoues et pour l'arbitrage des litiges existants.

Le Mandchoukouo et le « nouveau Gouvernement ». — Le 1^{er} mars, à l'occasion du 8^e anniversaire de la fondation du Mandchoukouo, le premier ministre, parlant à la radio, a nettement exposé quelle serait son attitude à l'égard du Gouvernement que le Dr Wang est en train de former à Nankin. Il a déclaré sans réserves devoir soutenir le nouveau gouvernement central de la Chine dès qu'il serait constitué et a dit être très vivement intéressé par la politique qu'il annonçait devoir suivre.

L'exportation du soja mandchourien. — Elle se heurte actuellement à de grosses difficultés, du moins quand elle est accomplie par le Transsibérien, comme c'est le cas pour toutes les marchandises à destination du Reich. Une dépêche de Changhaï, en date du 13 février, a signalé que 6.000 tonnes de soja, expédiées en Allemagne le 1^{er} de ce mois par des exportateurs mandchous, se trouvaient encore le 9 à la station frontière du Mandchoukouo, à cause du manque de wagons, alors que promesse formelle avait été faite aux expéditeurs que leurs envois arriveraient en Allemagne le 18 février. L'administration du Transsibérien à Tchita a dû alors déclarer ne pouvoir garantir l'arrivée ponctuelle d'une quantité considérable de wagons, mais a promis de faire tout le possible pour donner satisfaction aux exportateurs mandchous.

JAPON

Le « Jour de l'Empire ». — Le 11 février était le 2.600^e anniversaire de la fondation de l'Empire. A cette occasion, l'Empereur a fait proclamer un message à la nation et la foule s'est rendue, comme de coutume, dans les différents sanctuaires du pays. Les cérémonies prévues se sont déroulées, à Tokio et à travers tout l'Empire, avec une solennité exceptionnelle.

Parmi les messages de félicitations et de vœux adressés au Mikado dans la circonstance, retenons celui du Pape Pie XII, qui a télégraphié de la Cité du Vatican :

Nous prenons une part très vive à la joie du Japon pour les fêtes commémoratives du 26^e centenaire de la fondation de son puissant Empire, et Nous présentons à Votre Majesté et à Votre auguste Maison Nos félicitations pour la gloire de Votre royaume, en Vous exprimant de nouveau Notre reconnaissance pour la bienveillance de Votre Gouvernement à l'égard de nos fils catholiques.

La question du pacte antikomintern. — Interrogé à la Chambre des Représentants, par un membre du parti Minseito, sur la continuation de l'adhésion du Japon au pacte antikomintern, M. Arita, ministre des Affaires étrangères, a répondu : « Le Gouvernement n'a nullement l'intention d'abolir le pacte antikomintern ou de s'en détacher, même si le sentiment de l'une ou de l'autre des nations qui y adhèrent n'est plus le même qu'à l'époque où il fut conclu. »

Vers la même époque, le nouvel attaché militaire allemand au Japon, contre-amiral G. W. Wenneker, a déclaré à des journalistes, à son passage à Shimonosaki, que la conclusion du pacte de non-agression entre Allemagne et U. R. S. S. n'empêchait nullement le maintien en vigueur du pacte antikomintern.

L'accord commercial provisoire avec la France. — Le 15 mars 1940 arrivait à expiration l'accord commercial provisoire qui avait été signé en juin 1939 entre France et Japon, — avec rétroactivité à partir du 15 mars précédent — sur la base de la convention de commerce et de navigation conclue le 19 août 1911. Cet accord stipule que la France accorde au Japon les mêmes contingents que les années précédentes, en ce qui concerne les importations en France de conserves de saumon et de céramiques, pour atteindre, dans la mesure du possible, les mêmes moyennes d'importation que par le passé ; en retour, le Japon doit s'efforcer d'importer une plus grande quantité de produits en provenance de la France métropolitaine et de ses colonies.

Les difficultés nées de la guerre européenne et de la guerre sino-japonaise n'ont pas permis à M. Sawada de renouveler cet accord avant la date de son expiration, et les milieux commerciaux du Japon en ont témoigné quelque souci.

En effet, dit une note envoyée de Tokio au *Temps* et insérée le 16 février dans ce journal, le commerce du Japon avec la France ne porte pas sur ce dernier pays seul, mais encore sur son vaste empire colonial, comprenant notamment l'Indochine française, la Syrie, le Maroc français, la Tunisie, la Nouvelle-Calédonie, la Guinée française, la côte française des Somalis et la Guyane française...

...La potasse de France, le « sel industriel » de Tunisie et la gutta-percha d'Indochine représentent des matières premières précieuses pour les industries du Japon.

Après l'ouverture des hostilités en Europe, le Japon avait joui du même traitement que par le passé, suivant l'esprit du traité de commerce et de navigation de 1911. Mais la France se voit contrainte par les circonstances de réserver pour son propre usage ces mêmes matières premières : de là les inquiétudes manifestées au Japon pour l'avenir. Toutefois, et en dépit de ces sombres pronostics, l'Agence Domei (dont nous discutons plus haut une enquête; cf. les p. 57-59) a récemment annoncé le très prochain début de conversations menées simultanément à Paris et à Tokio pour le rajustement complet — tant politique qu'économique — des relations franco-japonaises.

Relations diplomatiques avec les Pays-Bas.

— Au début du mois de février, le traité nippon-hollandais d'arbitrage, conclu le 19 avril 1933, a été dénoncé par le Gouvernement japonais ; mais les deux Gouvernements intéressés sont d'accord pour négocier, avant le 19 août prochain, date de l'expiration de l'ancien accord, un nouveau traité du même genre, tenant compte des modifications de nature technique qu'impose la situation actuelle du Japon vis-à-vis de la Société des Nations et de la cour permanente internationale de Justice. Le Japon s'étant, en effet, retiré du groupement de Genève et n'entretenant plus de contact avec la cour de La Haye, l'ancien traité d'arbitrage et de conciliation devait subir quelques rajustements ; le nouvel instrument diplomatique les contiendra. Il contiendra même

davantage, dit-on : il définira les futures relations entre le Japon et les Indes néerlandaises, et il déclarera formellement que le Japon n'a aucune visée territoriale sur ces mêmes colonies.

M. Emil Helfferich à Tokio. — En passant à Shimonosaki, le contre-amiral Wennecker a dit à des journalistes nippons que l'amitié et la collaboration entre Allemagne et Japon devaient être renforcées ; ainsi se faisait-il l'écho d'un désir de son Gouvernement dont l'envoi de M. Emil Helfferich en mission spéciale fournit une preuve manifeste. On sait qui est ce personnage : le directeur de la Hamburg-Amerika Linie et de l'Ostasienverein, un ancien directeur du « Straits and Sunda Syndicate » à Batavia, enfin un conseiller d'État du Reich. M. von Ribbentrop l'a envoyé à Tokio pour plusieurs mois afin d'examiner la possibilité d'un rajustement des accords commerciaux conclus entre l'Allemagne et le Japon pour la guerre, afin aussi de régler la question des bâtiments de commerce allemands réfugiés dans les ports de l'Empire depuis le début de la guerre. On sait que les capitaines de ces navires doivent effectuer des paiements considérables de droits de port et assurer la subsistance de leurs équipages ; il y a donc là nombre de problèmes qu'un spécialiste des questions maritimes et des questions économiques extrême-orientales est particulièrement apte à résoudre.

M. E. Helfferich, qui a débarqué au Japon le 13 février, devra également enquêter, dit-on, sur les perspectives d'avenir des relations entre l'Allemagne et l'Empire du Soleil Levant.

Relations nippon-soviétiques. — Dans une entrevue accordée par lui à la presse, le porte-parole du Ministère des Affaires étrangères, interrogé au début de mars par un journaliste, répondait en ces termes :

Nous faisons les plus grands efforts pour amener le règlement de toutes les questions en suspens entre le Japon et l'U. R. S. S., mais nous ne pourrions pas parler d'une amélioration générale des relations entre les deux pays tant qu'aucun résultat concret n'aura pas été atteint.

La preuve des efforts de la diplomatie japonaise se trouve dans cette énumération des questions litigieuses que l'interprète autorisé du Ministère avait faite auparavant :

1° Les négociations qui ont lieu à Moscou en vue d'un traité de commerce progressent favorablement ; 2° Le Japon a reçu du Gouvernement soviétique la promesse qu'un traité de longue durée serait conclu au sujet des pêcheries du Kamtchatka, et les négociations qui mèneront à la conclusion de ce traité doivent prochainement s'ouvrir ; 3° Le Gouvernement soviétique a accepté, en principe, les propositions japonaises relatives à la reconstitution d'une Commission pour la démarcation des frontières soviéto-mandchoues et pour l'arbitrage des litiges existants. Le Gouvernement japonais attend actuellement une réponse définitive de Moscou avant de procéder à la nomination de cette Commission.

De tous ces faits, le porte-parole du Ministère tendait à conclure à une amélioration générale des relations nippo-soviétiques, mais les événements ne devaient guère tarder à justifier la prudente réserve qu'il montrait. Au cours des enchères qui ont eu lieu le 10 mars à Vladivostok, les sociétés japonaises ont été éliminées de trois nouveaux lots de pêcheries, si bien qu'elles n'exploitent plus que 352 lots contre 390 exploités par les Soviets. Le lendemain, deux avions soviétiques ont survolé par deux fois la partie Sud de l'île de Sakhaline, poussant l'un jusqu'à 40 et l'autre jusqu'à 80 kilomètres en territoire japonais ; une protestation a donc été adressée par le Japon à l'U. R. S. S. au sujet de cette violation de territoire. Ce ne sont pas, néanmoins, de tels sujets de friction qui peuvent, à eux seuls, compromettre les rapports entre les deux pays.

Traité d'amitié irano-nippon. — Un traité d'amitié avait été conclu le 18 octobre 1939 entre le Japon et l'Iran. Le Parlement de ce dernier pays l'a ratifié au milieu de décembre.

Vers une union douanière avec la Chine et le Mandchoukouo. — Faut-il voir une allusion aux difficultés existantes entre le Japon et l'U. R. S. S. d'une part, le Japon et les Etats-Unis d'autre part, dans la question qui a été tout récemment posée devant la Commission du budget de la Chambre des Représentants à M. Arita ? On lui a demandé quelle utilité présenterait, pour répondre à la pression exercée sur le Japon, la Chine et le Mandchoukouo par certaines puissances étrangères, la conclusion d'un accord douanier entre ces trois pays. Le Ministre japonais a répondu évasivement à cette question ; il n'a pas nié l'intérêt que pourrait présenter la constitution d'une telle union douanière, ni l'importance possible de ses conséquences ; mais il a déclaré qu'il convenait d'observer la plus grande prudence avant de prendre des décisions de cette nature. Il a affirmé par ailleurs que le bloc économique constitué par Japon, Chine et Mandchoukouo serait réduit au strict minimum, afin de réduire au minimum aussi, à ce sujet, les causes de friction entre le Japon et les Puissances étrangères.

Relations avec les Etats-Unis. — Ce n'est pas sans quelque difficulté que les diplomates japonais et américains travaillent à déterminer les conditions dans lesquelles s'effectueront, dans l'avenir, les rapports économiques entre les deux pays riverains du Pacifique. Sans doute, un certain nombre de différends soulevés entre Japon et Etats-Unis au sujet du « regrettable incident de Chine » ont-ils reçu une solution, mais d'autres demeurent encore en suspens (ce sont les plus nombreux et les plus importants) et le Congrès américain ne semble pas toujours disposé à faire effort pour bien comprendre le point de vue japonais. Néanmoins, il semble bien que les conversations doivent reprendre après la clôture de la session de la diète nipponne, sinon plus tôt.

Toutefois, il convient de reconnaître que la question de Chine constitue un sérieux sujet de mésentente entre les Etats-Unis et le Japon. A Washington, on tient la tentative d'unification de la Chine sous la direction du Dr Wang pour un échec (au moins jusqu'ici), l'opposition de Tchiang Kai Chek demeurant totale, et on constate que la réouverture du Yang Tsé à la navigation internationale n'est pas encore réalisée. De son côté, M. Arita se refuse à faire de cette réouverture une condition, dans les négociations engagées pour la conclusion d'un nouveau traité de commerce avec l'Amérique, et, avec l'autorité de sa charge, il a déclaré à la fin de février devant la Commission des Affaires étrangères de la Chambre des Représentants :

Même si les Etats-Unis se refusaient absolument à admettre les buts du Japon dans l'affaire de Chine, et même s'ils faisaient obstacle à nos opérations en vue de la réalisation d'un nouvel ordre en Asie Orientale, nous n'en serions point effrayés. Toutefois la situation n'en est pas encore là.

De cette déclaration, nous rapprocherons la réponse faite, quelques jours plus tôt, par le porte-parole de la marine japonaise à un journaliste étranger. Celui-ci, à propos de la construction, projetée par les Etats-Unis, de vaisseaux de guerre de 45.000 tonnes, lui avait demandé si la marine japonaise considérait celle des Etats-Unis comme « l'ennemi public n° 1 ».

Le principe directeur de la marine japonaise est la non-menace et la non-agression, répliqua son interlocuteur. Aussi la marine japonaise ne considère-t-elle aucune marine étrangère déterminée comme son ennemie.

Pour en revenir aux négociations relatives à un futur traité de commerce, notons ici que le régime existant actuellement ne semble nullement nuire aux affaires des négociants nippons. Au témoignage d'un négociant d'Osaka, en effet, le commerce entre le Japon et les Etats-Unis irait croissant au double point de vue des exportations comme des importations, malgré l'absence d'un traité de commerce entre les deux nations. Néanmoins, les hommes d'affaires d'Osaka appellent de tous leurs vœux la conclusion d'un traité qui se substitue à des engagements pris au jour le jour.

Le budget. — Au milieu de février, la Chambre des Représentants a voté à l'unanimité, sans y apporter d'amendement, le budget ordinaire et extraordinaire de l'exercice 1940-1941, prévoyant 10 milliards de yens de dépenses ; mais elle a en même temps invité le Gouvernement à prendre toutes les mesures utiles pour éviter l'inflation dont elle redoute les effets.

La question du riz. — En prenant la direction du département de l'Agriculture et des Forêts, qu'il avait déjà assumée en 1936 dans le Ministère Hirota, M. Toshio Shimada a déclaré que le

Cabinet devait se préoccuper de la rareté relative et de l'élévation du prix du riz.

Il n'y a pas actuellement de véritable disette de riz ; si cette denrée fait défaut dans les principaux centres de consommation, la cause en est une solution défectueuse des problèmes de distribution. Le Japon ne manque pas de riz : la récolte a été abondante, et nous recevons, par surcroît, du riz de l'extérieur ; mais il faut en régler judicieusement la consommation.

Devant la Diète, le Ministre a parlé par la suite de la nécessité d'augmenter la production et de réglementer les prix, principalement en ce qui concerne le riz, les engrais et le charbon, produits qui (a-t-il dit) ne devront en aucun cas subir de hausse.

Un service aérien avec le Thailand. — Le survol du territoire de l'Indochine étant provisoirement interdit, le Japon organise un service régulier d'avions qui, de Tokio, gagnerait Bangkok en passant par Taihoku à Formose (distance, 2.541 kilomètres) et par Canton (880 kilomètres depuis Taihoku), puis en survolant la Mer de Chine pendant 2.875 kilomètres en se tenant à 20 milles des côtes indochinoises. La distance totale est de 6.296 kilomètres et le service régulier doit être inauguré au début d'avril.

Asie Russe

CAUCASE

Travaux de fortification et aménagement de bases aériennes. — Ce n'est pas seulement en Europe, sur la rive gauche du Dniester, à la frontière russo-roumaine, que les Russes ont, avec l'aide d'ingénieurs militaires allemands, construit des fortifications ; de même en est-il dans le Caucase, où des travaux considérables ont été entrepris au long des frontières de la Turquie et de l'Iran. Ils seraient, assure-t-on, partie intégrante d'un plan de grande envergure comportant la création de bases aériennes aux alentours de Bakou, réparties sur le territoire de la République soviétique socialiste d'Azerbaïdjan et prévoyant l'établissement d'une ligne de fortifications destinée à protéger le pipeline reliant Bakou et Batoum et couvrant aussi la presque île d'Apchéron, qui s'avance dans la mer Caspienne.

Un Conseil national géorgien. — Sous la présidence du Prof. Luthymé Takaïchvili, ancien vice-président de l'Assemblée constituante géorgienne, vient de se constituer à Paris un Conseil national géorgien. Les représentants de différentes tendances politiques et les anciens membres de l'Assemblée Constituante géorgienne forment ce Conseil national géorgien qui se donne pour but de travailler, de concert avec le Gouvernement national de Noë Jordania (en exil), à la libération de la Géorgie du joug des soviets.

Une concurrence européenne au pétrole de Bakou. — On sait que, grâce à des découvertes récentes, la Russie d'Europe elle-même, et non plus seulement les deux versants du Caucase (Bakou en Transcaucasie et Grozni en Ciscaucasie) possède des bassins pétrolifères. Un des plus importants de ces bassins est dans la partie européenne de la R. S. F. S. de Russie, en Bachkirie, à l'Ouest des monts Oural, le bassin de Sterlitamak, sur les deux rives de la Biéla, où le premier jet de pétrole date de 1932 et qui a fourni 36.000 tonnes de pétrole en 1933 et 1.350.000 tonnes de pétrole en 1937. Tchimbajevo est le centre de ce bassin, que l'on appelle « le second Bakou » et qui est relié par un pipeline à Oufa. Des ingénieurs allemands, que doivent bientôt suivre des machines (allemandes également) de prospection et d'exploitation du pétrole, sont récemment arrivés à Tchimbajevo afin de doubler rapidement l'exploitation de ce bassin pétrolifère.

Un canal entre Bug et Pripet. — L'établissement d'une liaison, par eau, entre la mer Noire et la Baltique intéresse trop le Levant dans son ensemble, et spécialement la Caucase, pour qu'il n'en soit pas fait mention dans cette chronique. C'est le correspondant du *News Chronicle* à Moscou qui en a signalé la prochaine réalisation au grand journal londonien. D'après lui, d'importants travaux auraient commencé pour la jonction du Pripet, affluent de droite du Dnieper, et du Boug, vassal de la Vistule, à travers le territoire polonais. Ainsi serait créée une immense voie fluviale entre les deux mers Méditerranée et Atlantique par l'intermédiaire de la mer Noire et de la Baltique ; ainsi surtout pourraient être amenés non seulement en Russie blanche, mais dans l'Allemagne accrue de la majeure partie du territoire polonais, le pétrole du Caucase et d'autres chargements lourds. Par là se trouverait donc doublée la voie du Danube et préparée dans une direction nouvelle la marche de l'Allemagne vers le Levant.

BIBLIOGRAPHIE

GUY DE LARIGAUDIE : **La Route aux Aventures** : Paris-Saïgon en automobile. Paris, Plon, 1939, in-8° de VIII-244 pages, avec 35 gravures hors texte et une carte.

En sept mois, d'août 1937 à février 1938, Guy de Larigaudie et son compagnon Roger Deapier ont réussi une expédition que personne n'avait encore accomplie : ils ont, abstraction faite du Bosphore, couvert en automobile — et dans quelle automobile ! une vieille Ford ayant déjà franchi 70.000 kilomètres ! — les 12.000 kilomètres qui séparent Paris de Saïgon. Sans doute leur est-il, en cours de route, survenu quelques incidents, mais rien n'a troublé la bonne humeur, ni le cran de ces deux jeunes gens, de ces vaillants scouts ; et comme ils avaient travaillé de toutes les manières à mettre toutes les chances de leur côté, la fortune leur a souri. Le succès ne les a d'ailleurs pas rendus plus fiers, et c'est avec une modestie pleine de bonne humeur que Guy des Larigaudie raconte les exploits de « Jeannette » (ainsi

avait-il appelé sa Ford) et de ses occupants. On lira avec plaisir ce livre bien trousse, lestement écrit, où quelques brèves observations de géographie pittoresque s'insèrent dans le récit des incidents du voyage.

Grandeur et Décadence de l'Asie : l'Avènement de l'Europe, par Fernand GRENARD. Paris, librairie Armand Colin, 1939, un volume in-16 de 224 pages.

La brillante synthèse dont nous venons d'indiquer le titre n'est autre chose qu'une histoire très sommaire des rapports de l'Asie et de l'Europe, et en même temps de leurs réactions réciproques, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. Chacun sait quel remarquable explorateur de l'Asie centrale a été M. Fernand Grenard, et chacun sait aussi quel magistral aperçu d'ensemble il a donné naguère, au tome VII de la *Géographie Universelle* de Vidal de La Blache et Lucien Gallois, de cette Haute Asie, qu'il a naguère longuement parcourue et étudiée avec Dutreuil de Rhins. En dépit d'excellents — et brillants — travaux sur Gengis Khan et sur le sultan Baber, on le connaît moins comme historien ; on le tiendra désormais pour tel. Le petit volume qu'il vient de publier dans la *Collection Armand Colin* (n° 227) raconte en effet de la façon la plus claire et la plus attrayante, en courant sur les sommets, la longue lutte de l'Asie contre l'Europe au cours des siècles et ses alternatives, le perpétuel triomphe de la première jusqu'au début du XVIII^e siècle et son recul depuis quelque 250 ans. Il expose les faits et il en dégage les causes ; très sobriement, mais très nettement, il montre ce que furent les grands empires asiatiques des temps de Charles-Quint et de Louis XIV, — ce que fut l'Empire Ottoman, surtout — et comment l'Europe a fini par retourner la balance en sa faveur. Précieux aide-mémoire pour le diplomate et pour l'historien, la *Grandeur et Décadence de l'Asie* sera plus encore pour le lecteur désireux de s'initier à l'histoire des rapports des deux continents : elle lui ouvrira des horizons nouveaux en lui exposant des faits du plus puissant intérêt, en lui en expliquant les causes, en lui montrant, dans toute leur ampleur, la répercussion sur quelques-unes des angoissantes questions actuelles. C'est vraiment là un ouvrage d'histoire générale.

Henri FROIDEVAUX.

Le Gérant : F. GRISARD.

Imprimé par l'Imprimerie Alençonnaise, Maison Poulet-Malassis, Alençon (Orne) France

AVIS

NOUVEAU RÈGLEMENT DE LA LOTÉRIE NATIONALE

A dater de la 18^e Tranche 1939 et pendant le cours de l'année 1940

A CHAQUE TRANCHE

1 Lot de 5.000.000 de Frs.	10 Lots de 100.000 Frs.
2 Lots de 1.000.000 de Frs.	20 Lots de 50.000 Frs.
4 Lots de 500.000 Frs.	100 Lots de 10.000 Frs.

et plus de 210.000 autres lots

1.000.000 SEULEMENT DE BILLETS

AU LIEU DE 1.500.000

donc, toujours 1 chance sur 5 de gagner et

50 % DE CHANCES

Supplémentaires de gagner **LES GROS LOTS**

Compagnie Française des Chemins de fer
de l'Indochine et du Yunnan (C. I. Y.)

Exploitation de la ligne Haiphong à Yunnanfou, ainsi que de toutes autres entreprises de travaux publics, minières, commerciales ou industrielles et toutes entreprises de transport — sur le territoire de l'Indochine ou des pays voisins —

Siège social, 89, rue de Miromesnil, Paris



Buvez du Thé français
— en exigeant des —

THÉS des "Plateaux Moïs"

(Indochine)

produits, préparés, transportés
par des Français

LES MEILLEURS THÉS

Lecteurs de l'Asie Française, pour vous,
un seul thé, le meilleur, le thé produit
sur les "Plateaux Moïs", dans les

Plantations de la C^{ie} Agricole des Thés et Cafés du Kontum

Achetez, demandez les Thés Français des "Plateaux Moïs",
garantis d'origine, de réputation mondiale, les thés de l'élite
Distribués par S.I.C.P.A., 282, bd Saint-Germain, Paris (Inv. : 52-01)

Compagnie du Port, des Quais et Entrepôts de BEYROUTH

Magasins généraux

Parc à pétroles - Zone franche

Entrepôts frigorifiques

SOCIÉTÉ ANONYME DES

Etablissements L. DELIGNON

18, Avenue de l'Opéra - PARIS

FILATURE ET TISSAGE MÉCANIQUE

DE LA SOIE - CRÊPES DE CHINE - CRÉPONS

TOILES DE SOIE - SHANTUNGS

Siège social et maison de vente : 18, Avenue de l'Opéra, Paris

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE FORESTIÈRE & DES ALLUMETTES

Usines : BENTHUY (Nord-Annam) - HANOI (Tonkin)

Siège Administratif : 74, Rue Saint-Lazare - PARIS

NR 66. 63

La bonne
graine
qui fait pousser
les petits...

...pour les enfants le
Riz d'Indochine est
l'aliment n° 1, le
plus nourrissant, le
plus sain, le plus
léger.

le riz d'Indochine